

## Descriptions des fonctions-types pour le domaine subventionné de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Domaine	Page
Fonctions dirigeantes, niveaux I, II et III	<a href="#">1</a>
Fonctions dirigeantes des institutions subventionnées	<a href="#">8</a>
Personnel scientifique et personnel spécialisé	<a href="#">11</a>
Personnel d'administration	<a href="#">14</a>
Personnel de comptabilité	<a href="#">17</a>
Personnel informatique	<a href="#">19</a>
Personnel de bibliothèque	<a href="#">21</a>
Corps médical	<a href="#">22</a>
Personnel soignant en hôpital et en foyer	<a href="#">24</a>
Personnel de soins à domicile	<a href="#">28</a>
<i>Personnel médico-technique</i>	
• Personnel de laboratoire	<a href="#">30</a>
• Techniciens/techniciennes et assistant(e)s en radiologie médicale	<a href="#">32</a>
• Assistant(e)s techniques en salle d'opération	<a href="#">34</a>
• Autre personnel médico-technique (pharmacien(ne)-assistant(e), etc.)	<a href="#">35</a>
• Personnel techno-dentaire	<a href="#">36</a>
• Audiologues	<a href="#">37</a>
• EEG/ATEP	<a href="#">38</a>
• Cardiotechniciens/techniciennes	<a href="#">39</a>
<i>Thérapeutes</i>	
• Physiothérapeutes	<a href="#">40</a>
• Ergothérapeutes et autres fonctions thérapeutiques	<a href="#">42</a>
• Logopédistes	<a href="#">44</a>
• Diététiciens/diététiciennes	<a href="#">45</a>
Psychologues/Conseillers/conseillères d'éducation	<a href="#">47</a>
Assistants sociaux et assistantes sociales	<a href="#">49</a>
Educateurs/trices spécialisé(e)s	<a href="#">50</a>
Pédagogues spécialisé(e)s dans l'éducation précoce	<a href="#">51</a>
Personnel de crèche	<a href="#">52</a>
Personnel d'ateliers protégés	<a href="#">53</a>
Ecclésiastiques	<a href="#">55</a>
Corps enseignant universitaire	<a href="#">56</a>
Enseignants/enseignantes des écoles du domaine sanitaire	<a href="#">58</a>
Personnel technique	<a href="#">61</a>
Personnel artisan	<a href="#">64</a>
Personnel d'hôtellerie	<a href="#">66</a>
Personnel de conciergerie	<a href="#">69</a>
Personnel de l'agriculture	<a href="#">70</a>

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
30	Directeur/trice des Services psychiatriques universitaires		Fonctions dirigeantes, niveau I		
30	Secrétaire général(e)		Fonctions dirigeantes, niveau I		PT
30	Commandant(e) de la police cantonale		Fonctions dirigeantes, niveau I		PT
29	Directeur/trice de la Clinique psychiatrique de Bellelay		Fonctions dirigeantes, niveau I		
29	Directeur/trice de la Clinique psychiatrique de Münsingen		Fonctions dirigeantes, niveau I		PT
29	Chef(fe) des ressources de Direction la	Comme chef(fe) des ressources II (27), mais avec plusieurs fonctions complémentaires importantes	Fonctions dirigeantes, niveau I	Chef(fe) de l'Office des finances et de l'administration INS	
29	Chef(fe) de l'Office de l'industrie, des arts et métiers et du travail		Fonctions dirigeantes, niveau I		
29	Chef(fe) de l'Administration des finances		Fonctions dirigeantes, niveau I		
29	Chef(fe) de l'Office des bâtiments		Fonctions dirigeantes, niveau I		
29	Chef(fe) de l'Office du médecin cantonal		Fonctions dirigeantes, niveau I		
29	Chef(fe) de l' Office du personnel		Fonctions dirigeantes, niveau I		
29	Chef(fe) de l'Intendance des impôts		Fonctions dirigeantes, niveau I		
29	Chef(fe) de l'Office des ponts et chaussées		Fonctions dirigeantes, niveau I		
29	Chef(fe) de l'Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement		Fonctions dirigeantes, niveau I		PT
28	Chef(fe) du Laboratoire cantonal		Fonctions dirigeantes, niveau I		
28	Chef(fe) de l'Office de la circulation routière et de la navigation		Fonctions dirigeantes, niveau I		
28	Chef(fe) de service juridique de Direction la	Comme chef(fe) de service juridique de Direction I (27), mais avec en plus le traitement de questions juridiques pour l'ensemble de l'administration.	Fonctions dirigeantes, niveau I	Chef(fe) de l'Office juridique JCE	
28	Chef(fe) des ressources de Direction I	Comme chef(fe) des ressources II (27), mais avec des fonctions complémentaires.	Fonctions dirigeantes, niveau I	Chef(fe) de l'Office de gestion et de surveillance JCE	
28	Secrétaire général(e) suppléant(e) I	Comme secrétaire général(e) suppléant(e) II (27), mais remplissant des exigences particulières en matière de responsabilité technique et/ou d'encadrement des collaborateurs/trices.	Fonctions dirigeantes, niveau I		
28	Vice-chancelier/ vice-chancelière		Fonctions dirigeantes, niveau I		
28	Chef(fe) de l'Office de la formation professionnelle		Fonctions dirigeantes, niveau I		
28	Chef(fe) de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire		Fonctions dirigeantes, niveau I		

**gras**

Descriptions des fonctions-types de l'ordonnance sur les traitements du canton

PT

Postes témoins

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
28	<b>Chef(fe) de l'Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets</b>		Fonctions dirigeantes, niveau I		
28	<b>Chef(fe) de l'Office de l'enseignement supérieur</b>		Fonctions dirigeantes, niveau I		
28	<b>Chef(fe) de l'Office de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire</b>		Fonctions dirigeantes, niveau I		
28	<b>Chef(fe) de l'Office de l'agriculture</b>		Fonctions dirigeantes, niveau I		
28	<b>Chef(fe) de l'Office de la formation des enseignants et des adultes</b>		Fonctions dirigeantes, niveau I		
28	<b>Chef(fe) de l'Office des transports publics</b>		Fonctions dirigeantes, niveau I		
28	<b>Chef(fe) de l'Office de planification, de construction et de formation professionnelle SAP</b>		Fonctions dirigeantes, niveau I		
28	<b>Chef(fe) de l'Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations</b>		Fonctions dirigeantes, niveau I		
28	<b>Chef(fe) de l'Office des forêts et de la nature</b>		Fonctions dirigeantes, niveau I		
28	<b>Chef(fe) de l'Office du développement économique</b>		Fonctions dirigeantes, niveau I		
28	<b>Chef(fe) du Contrôle des finances</b>		Fonctions dirigeantes, niveau I		
28	<b>Chef(fe) de l'Office de prévoyance sociale</b>		Fonctions dirigeantes, niveau I		
28	<b>Chef(fe) de l'Office des mineurs du canton de Berne</b>		Fonctions dirigeantes, niveau I		
28	<b>Chef(fe) de l'Office du pharmacien cantonal</b>		Fonctions dirigeantes, niveau I		
28	<b>Chef(fe) de l'Office de l'économie hydraulique et énergétique</b>		Fonctions dirigeantes, niveau I		
27	<b>Chef(fe) de section Ia</b>	Comme chef(fe) de section I (26), mais d'une section extrêmement importante en vertu de sa taille et/ou de son rôle politique.	Fonctions dirigeantes, niveau I		
27	<b>Directeur/trice académique de l'Université</b>		Fonctions dirigeantes, niveau I		
27	<b>Chef(fe) de service juridique de Direction I</b>	Comme chef(fe) de service juridique de Direction II (26), mais avec des fonctions complémentaires.	Fonctions dirigeantes, niveau I	Chef(fe) de l'Office juridique TTE, SAP	
27	<b>Chef(fe) des ressources de Direction II</b>	Chef(fe) d'un office ou d'une section des ressources au niveau d'une Direction; responsabilité des domaines des services centraux, du personnel, des finances, de la planification et du controlling, de l'informatique, de la traduction, de la gestion des locaux.	Fonctions dirigeantes, niveau I	Chef(fe) de l'Office de gestion et d'organisation administratives TTE	
27	<b>Secrétaire général(e) suppléant(e) II</b>	Secrétaire général(e) suppléant(e) ayant des tâches d'état-major, de planification et d'organisation. Responsable autonome de	Fonctions dirigeantes, niveau I		

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
		l'encadrement d'une partie des offices de sa Direction. Procédures de co-rapport, coordination de la procédure législative, direction partielle de projets interdirectionnels. Conseiller/ère technique du Directeur ou de la Directrice. Eventuellement, responsabilité additionnelle de la direction d'un petit état-major ou d'un petit service spécialisé.			
27	Directeur administratif/ Directrice administrative de l'Université		Fonctions dirigeantes, niveau I		
27	Chef(fe) de l'Office des secours et de la protection de la population		Fonctions dirigeantes, niveau I		
27	Chef(fe) de l'Office de gestion financière et d'économie d'entreprise SAP		Fonctions dirigeantes, niveau I		
27	Chef(fe) de l'Office de l'administration et des exploitations militaires		Fonctions dirigeantes, niveau I		
27	Chef(fe) de l'Office de l'administration de la police		Fonctions dirigeantes, niveau I		
27	Chef(fe) de l'Office de coordination pour la protection de l'environnement		Fonctions dirigeantes, niveau I		
26	Chef(fe) de section I	Direction d'une grande section avec des tâches complexes dans différents domaines. Importantes responsabilités de direction et très large autonomie aussi bien vis-à-vis de l'extérieur que de l'intérieur. OU Direction d'un important domaine spécialisé avec des tâches complexes dans différents domaines. Importantes responsabilités de direction avec une très large marge de manoeuvre en matière de décision et une très grande autonomie. Contacts externes nombreux et exigeants. Subordonné(e)s qualifié(e)s accomplissant des tâches en conséquence. Titre universitaire, év. diplôme d'une haute école spécialisée accompagné de nombreuses années d'expérience dans différents domaines d'activités spécifiques à la fonction ainsi qu'expérience en matière d'encadrement de personnel.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
26	Chef(fe) de service juridique de Direction II	Chef(fe) d'un office ou d'une section juridique au niveau d'une Direction.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
26	Archiviste cantonal(e)		Fonctions dirigeantes, niveau II		
26	Chef(fe) de l'Office de recherche pédagogique		Fonctions dirigeantes, niveau II		
26	Chef(fe) de l'Office d'information		Fonctions dirigeantes, niveau II		
26	Chef(fe) de l'Office de la culture		Fonctions dirigeantes, niveau II		
26	Chef(fe) de l'Office du sport		Fonctions dirigeantes, niveau II		
26	Chef(fe) de l'Office d'évaluation scientifique SAP		Fonctions dirigeantes, niveau II		

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
26	<b>Chef(fe) de l'Administration des domaines</b>		Fonctions dirigeantes, niveau II		
26	<b>Chef(fe) de l'Office d'organisation</b>		Fonctions dirigeantes, niveau II		
26	<b>Chef(fe) du Secrétariat du parlement</b>		Fonctions dirigeantes, niveau II		
26	<b>Chef(fe) de l'Office du cadastre</b>		Fonctions dirigeantes, niveau II		
25	<b>Chef(fe) de section II</b>	Comme Chef(fe) de section I (26), mais pour une unité administrative de taille moyenne aux structures complexes et disposant d'une très large autonomie OU une grande unité administrative avec un domaine d'activité précis OU une petite unité administrative avec des tâches complexes concernant de nombreux domaines et une très large marge de manoeuvre en matière de décision, d'importants contacts externes.	Fonctions dirigeantes, niveau II	chef(fe) de section OCIAMT, OPED, OEHE; directeur/trice administratif/tive d'une grande entreprise	PT
25	<b>Conservateur/trice du registre foncier d'arrondissement la</b>	Conservateur/trice en chef de l'un des plus grands bureaux du registre foncier d'arrondissement.	Fonctions dirigeantes, niveau II	Bureaux du registre foncier d'arrondissement de Berne, Thoune	PT
25	<b>Directeur/trice de l'école logopédique cantonale</b>		Fonctions dirigeantes, niveau II		
25	<b>Chef(fe) d'office régional des poursuites et faillites I</b>	Comme chef(fe) d'office régional des poursuites et faillites II (24), mais avec des problèmes spécifiques et/ou des tâches en matière d'organisation plus complexes.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
24	<b>Chef(fe) de section III</b>	Comme chef(fe) de section I (26), mais pour une unité administrative de taille moyenne avec un domaine d'activité limité et disposant d'une autonomie et d'une marge de manoeuvre en matière de décision en conséquence OU une petite unité administrative avec des tâches concernant plusieurs domaines et disposant d'une large marge de manoeuvre en matière de décision.	Fonctions dirigeantes, niveau II	Directeur/trice administratif/tive d'une entreprise de taille moyenne; intendant(e) de l'arsenal	
24	<b>Délégué(e) aux affaires ecclésiastiques</b>		Fonctions dirigeantes, niveau II		
24	<b>Conservateur/trice du registre foncier d'arrondissement I</b>	Conservateur/trice en chef du registre foncier d'arrondissement et conservateur/trice unique du registre foncier d'arrondissement.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
24	<b>Chef(fe) du Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme</b>		Fonctions dirigeantes, niveau II		
24	<b>Chef(fe) d'office régional des poursuites et faillites II</b>	Chef(fe) d'un office régional des poursuites et faillites.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
24	<b>Directeur/trice de foyer scolaire</b>		Fonctions dirigeantes, niveau II	Directeur/trice des foyers scolaires de Landorf Köniz, de Cerlier et de Kehrsatz	
23	<b>Chef(fe) de section IV</b>	Comme chef(fe) de section I (26), mais pour une petite unité administrative disposant d'une très large autonomie OU une moyenne unité administrative aux structures simples et disposant de peu d'autonomie au plan de l'organisation.	Fonctions dirigeantes, niveau II	Coordinateur/trice de projet; chef(fe) de service spécialisé; responsable de l'exploitation et de la technique dans une entreprise complexe et de très grande taille	
23	<b>Préposé(e) aux poursuites et</b>	Chef(fe) d'une grande agence d'un office des poursuites et faillites.	Fonctions dirigeantes, ni-	Chef(fe) d'agence de Berne,	

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
	faillites I		veau II	Bienne, Thoune	
23	Conservateur/trice du registre foncier d'arrondissement II	Conservateur/trice du registre foncier d'arrondissement dans un bureau dirigé par un(e) conservateur/trice en chef.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
23	Directeur/trice de l'Ecole de soins infirmiers en psychiatrie		Fonctions dirigeantes, niveau II	SPU et Münsingen	PT
22	Chef(fe) de section V	Direction d'une section de taille moyenne avec une large autonomie. Domaine d'attribution prépondérant. Contacts internes et externes variés. En règle générale, diplôme d'une haute école spécialisée accompagné de nombreuses années d'expérience.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
22	Préposé(e) aux poursuites et faillites II	Chef(fe) d'une agence de taille moyenne d'un office des poursuites et faillites.	Fonctions dirigeantes, niveau II	Chef(fe) d'agence de Berthoud, Nidau, Wangen	
21	Chef(fe) de section VI	Direction d'une petite section avec une large autonomie. Domaine d'attribution prépondérant. Contacts internes et externes variés. En règle générale diplôme d'une haute école spécialisée accompagné de nombreuses années d'expérience.	Fonctions dirigeantes, niveau II	Responsable de la technique et de la sécurité dans une grande entreprise; administrateur/trice d'une entreprise de taille moyenne	
21	Préposé(e) aux poursuites et faillites III	Chef(fe) d'une petite agence d'un office des poursuites et faillites.	Fonctions dirigeantes, niveau II	Chef(fe) d'agence de Cerlier, Trachselwald	
20	Chef(fe) de service Ia	Direction d'un domaine partiel avec étude de projet, planification et exécution de travaux assez importants et concernant plusieurs domaines (transformations, rénovations, remplacement d'installations, etc.). En règle générale, diplôme d'une haute école spécialisée accompagné de nombreuses années d'expérience ou apprentissage d'employé de commerce ou technique, formation complémentaire et nombreuses années d'expérience. Grande expérience en matière de gestion d'entreprise et de direction de personnel.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
20	Chef(fe) de section VII	Direction d'une petite section avec un domaine d'attribution. Contacts internes et externes variés. En règle générale, apprentissage d'employé de commerce ou technique, formation complémentaire spécifique et quelques années d'expérience.	Fonctions dirigeantes, niveau II	Responsable du personnel d'un office ou d'une grande section	
19	Chef(fe) de service I	Direction d'une unité administrative constituée de plusieurs équipes d'ouvriers/ères qualifié(e)s, tâches exigeantes et différenciées dans plusieurs branches OU d'une unité administrative composée d'une grosse équipe de spécialistes, traitement de tâches complexes les plus diverses.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
18	Chef(fe) de service II	Comme chef(fe) de service III (18), mais tâches exigeantes et différenciées relevant de plusieurs branches.	Fonctions dirigeantes, niveau II	Chef(fe) de service du personnel de la police; direction du service technique dans une entreprise moyenne	
17	Chef(fe) de service III	Direction d'une unité administrative constituée de plusieurs équipes d'ouvriers/ères qualifié(e)s. Traitement des tâches les plus diverses. Exigences élevées en matière de direction. OU Responsabilité d'une petite équipe de spécialistes. Tâches complexes et / ou variées.	Fonctions dirigeantes, niveau III		
16	Chef(fe) de service IV	Direction d'une unité administrative de taille moyenne avec plusieurs équipes. Traitement des tâches les plus diverses.	Fonctions dirigeantes, niveau III	Chef(fe) du secrétariat central de la police	
15	Chef(fe) de service V	Direction d'une unité administrative de taille moyenne, le cas échéant avec plusieurs équipes OU d'une petite équipe répondant à des exigences de qualité élevées, comme une très large autonomie.	Fonctions dirigeantes, niveau III		

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
		Organisation et surveillance du déroulement du travail. Apprentissage spécialisé avec formation complémentaire, p.ex. de maître.			
14	<b>Chef(fe) d'équipe I</b>	Comme chef(fe) d'équipe II (14) mais pour une unité administrative de taille moyenne (10 personnes au maximum) OU des tâches nécessitant des exigences spéciales en matière de formation ou des connaissances spécialisées.	Fonctions dirigeantes, niveau III	Fonctionnaire spécialisé(e) en chef	
13	<b>Chef(fe) d'équipe II</b>	Direction d'une petite unité administrative (secrétariat, groupe de travail, atelier) composée de cinq personnes bénéficiant d'une formation professionnelle au maximum ou d'un plus grand groupe composé de personnes non qualifiées. Principalement traitement de tâches de routine ou de problèmes moyennement complexes. Collaboration, organisation et contrôle du travail réglés au niveau interne, traitement de cas difficiles. En règle générale apprentissage professionnel et un peu d'expérience.	Fonctions dirigeantes, niveau III	Chef(fe) de groupe de la division des recherches (recherche de véhicules)	
	<b>Chef(fe) d'équipe III</b>	Comme chef(fe) d'équipe II (14) mais pour une toute petite unité administrative, avec des exigences réduites en matière de formation et de connaissances spécialisées.	Fonctions dirigeantes, niveau III		

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
28	Directeur/trice d'hôpital régional I	Direction générale d'un hôpital et de ses établissements annexes (service de psychiatrie, écoles, foyer pour personnes âgées et foyer médicalisé, etc.) comptant plus de 700 employés.	Fonctions dirigeantes, niveau I		
27	Directeur/trice d'hôpital régional II	Direction générale d'un hôpital et de ses établissements annexes (service de psychiatrie, écoles, foyer pour personnes âgées et foyer médicalisé, etc.) comptant plus de 301 à 700 employés.	Fonctions dirigeantes, niveau I		
26	Directeur/trice d'hôpital de district I	Direction générale d'un hôpital et des ses établissements annexes (écoles, foyer pour personnes âgées et foyer médicalisé, etc.) comptant de 151 à 300 employés et offrangt toutes les prestations de l'assistance médicale de base.	Fonctions dirigeantes, niveau I		
26	Directeur/trice de foyer Ia	Direction générale d'un très grand foyer comptant plus de 200 places, comportant des tâches complexes et offrant hébergement, atelier (selon AI) et école.	Fonctions dirigeantes, niveau I		
25	Directeur/trice d'hôpital de district II	Direction générale d'un hôpital et de ses établissements annexes (écoles, foyer pour personnes âgées et foyer médicalisé, etc.) comptant jusqu'à 150 employés.	Fonctions dirigeantes, niveau I		
25	Directeur/trice de foyer, d'institution ou d'organisation I	Direction générale d'un grand foyer comptant de 101 à 200 places, comportant des tâches complexes et offrant hébergement, atelier (selon AI) et école.  Direction générale d'une grande institution ou organisation comptant plus de 40 employés et comportant l'exécution d'env. 8 tâches complexes.	Fonctions dirigeantes, niveau I	Foyers et institutions appaentées (foyers de jou, p.ex.)  Centres de consultations pour toxicomanes	
24	Directeur/trice de foyer, d'institution ou d'organisation II	Direction générale d'un foyer de moyenne à grande capacité comptant de 61 à 100 places offrant des prestations dans divers domaines complexes et offrant hébergement, atelier (seln AI) et école.  Direction générale d'une grande institution ou organisation comptant plus de 20 employés et comportant l'exécution d'env. 6 tâches complexes.	Fonctions dirigeantes, niveau I		
23	Chef(fe) des finances et de la comptabilité I	Responsabilité du service des finances et de la comptabilité, de la gestion administrative des patients au niveau comptable et du calcul des tarifs d'un hôpital comptant plus de 700 employés. Etablissement, coordination et contrôle du plan financier et du budget global.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
23	Directeur/trice de foyer, d'insitution ou d'organisation III	Direction générale d'un foyer de moyenne capacité comptant de 31 à 60 places, comportant des tâches complexes et offrant hébergement, atelier (selon AI) et école.  Direction Générale d'une institution ou organisation de moyenne à grande capacité comptant plus de 10 employés et comportant l'exécution d'env. 4 tâches complexes.	Fonctions dirigeantes, niveau I		
22	Chef(fe) des finances et de la comptabilité II	Mêmes responsabilités que le/la chef(fe) des finances et de la comptabilité I, mais dans un hôpital comptant de 301 à 700 employés OU responsabilités et compétences dans des sous-domaines.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
22	Directeur/trice de foyer, d'institution ou d'organisation IV	Direction générale d'un foyer de petite capacité comptant de 16 à 30 places, comportant des tâches complexes et offrant hébergement,	Fonctions dirigeantes, niveau I		



CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
		atelier (selon AI) et école.  Direction générale d'une institution ou organisation de moyenne importance comptant plus de 5 employés et comportant l'exécution d'env. 2 domaines complexes.			
21	Chef(fe) des finances et de la comptabilité III	Mêmes responsabilités que le/la chef(fe) des finances et de la comptabilité I, mais dans un hôpital comptant de 151 à 300 employés OU responsabilités et compétences dans des sous-domaines.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
21	Chef(fe) du personnel I	Responsabilité du personnel d'un hôpital comptant plus de 700 employés, y compris 2e pilier et engagement des employés jusqu'au niveau de cadre moyen.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
21	Chef(fe) des services techniques I	Responsabilité des services techniques d'un hôpital comptant plus de 700 employés. Elaboration, planification et exécution de travaux assez importants (transformations, rénovations, entretien, remplacement ou acquisition d'équipements et d'installations, etc.).	Fonctions dirigeantes, niveau II		
20	Chef(fe) des finances et de la comptabilité IV	Mêmes responsabilités que le/la chef(fe) des finances et de la comptabilité III, mais dans un hôpital comptant jusqu'à 150 employés OU responsabilités et compétences dans des sous-domaines.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
20	Chef(fe) des services techniques II	Mêmes responsabilités que le/la chef(fe) des services techniques I, mais dans un hôpital comptant de 301 à 700 employés OU responsabilités et compétences dans des sous-domaines.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
20	Chef(fe) du personnel II	Mêmes responsabilités que le/la chef(fe) du personnel I, mais dans un hôpital comptant de 301 à 700 employés OU responsabilités et compétences dans des sous-domaines.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
20	Directeur/trice de foyer, d'institution ou d'organisation V	Direction générale d'un petit foyer comptant de 8 à 15 places offrant hébergement, atelier (selon AI) et école.  Direction générale d'une petite institution ou organisation comptant plus de 3 employés.	Fonctions dirigeantes, niveau I		
20	Chef(fe) comptable de foyer I	Responsabilité du service des finances et de la comptabilité, de la gestion administrative des pensionnaires au niveau comptable, du calcul des tarifs et de l'établissement du budget global d'un très grand foyer comptant plus de 200 places.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
19	Chef(fe) comptable d'institution ou d'organisation I	Responsabilité du service des finances et de la comptabilité, de la gestion administrative des personnes prises en charge au niveau comptable, du calcul des tarifs et de l'établissement du budget global dans une grande institution ou organisation comptant plus de 40 employés.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
19	Chef(fe) comptable de foyer II	Mêmes responsabilités que le/la chef(fe) comptable de foyer I, mais dans un foyer comptant de 101 à 200 places.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
18	Chef(fe) des services techniques III	Mêmes responsabilités que le/la chef(fe) des services techniques II, mais dans un hôpital comptant jusqu'à 300 employés OU responsabilités et compétences dans des sous-domaines.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
18	Chef(fe) de la gestion administrative des patients I	Direction d'un petit groupe de collaborateurs/trices qualifié(e)s. Exécution autonome de tâches complexes en relation avec la gestion administrative des patients (admissions, sorties, facturation,	Fonctions dirigeantes, niveau III		

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
		calcul des tarifs) dans un hôpital comptant plus de 300 employés.			
18	Directeur/trice de foyer VI	Direction générale d'un petit foyer comptant jusqu'à 7 places et offrant hébergement, atelier (selon AI) et école.	Fonctions dirigeantes, niveau I		
18	Chef(fe) comptable d'institution ou d'organisation II	Mêmes responsabilités que le/la chef(fe) comptable d'institution ou d'organisation I, mais dans une institution ou organisation comptant plus de 20 employés et comportant l'exécution d'environ 6 tâches complexes.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
17	Chef(fe) comptable de foyer III	Mêmes responsabilités que le/la chef(fe) comptable de foyer I, mais dans un foyer comptant de 61 à 100 places.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
16	Chef(fe) de la gestion administrative des patients II	Mêmes responsabilités que le/la chef(fe) de la gestion administrative des patients I, mais dans un hôpital comptant jusqu'à 300 employés OU responsabilités et compétences dans des sous-domaines.	Fonctions dirigeantes, niveau III		
16	Chef(fe) comptable d'institution ou d'organisation III	Mêmes responsabilités que le/la chef(fe) comptable d'institution ou d'organisation I, mais dans une institution ou organisation comptant plus de 10 employés et comportant l'exécution d'environ 4 tâches complexes.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
16	Chef(fe) comptable de foyer IV	Mêmes responsabilités que le/la chef(fe) comptable de foyer I, mais dans un foyer comptant de 31 à 60 places.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
15	Chef(fe) comptable d'institution ou d'organisation IV	Mêmes responsabilités que le/la chef(fe) comptable d'institution ou d'organisation I, mais dans une institution ou organisation comptant plus de 5 employés et comportant l'exécution d'environ 2 tâches complexes.	Fonctions dirigeantes, niveau II		

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
25	Réviser/euse du Grand Conseil		Collaborateur/trice scientifique		
24	Délégué(e) / coordinateur/trice	Délégué(e) unique ou coordinateur/trice pour toute l'administration en charge d'un domaine spécialisé présentant une forte complexité et une importance particulière pour le fonctionnement de l'Etat. Interlocuteur désigné. Conseil, participation à l'élaboration des textes législatifs. Droit de donner des instructions.	Collaborateur/trice scientifique	Coordinateur/trice des affaires législatives; délégué(e) à la protection des données; coordinateur/trice des affaires européennes; inspecteur/trice de la justice	
23	Collaborateur/trice scientifique I	Tâches d'état-major de très haut niveau à l'échelle d'une Direction ou d'un office. Gestion de projets complexes d'importance stratégique requérant une aptitude particulière à diriger du fait de leur portée financière et/ou de la coordination à assurer. Direction de projets législatifs complexes et/ou instruction de procédures de recours très délicates ou décisions du Conseil-exécutif. Contacts inter-Directions de haut niveau, représentation au sein de commissions ou d'autres organes. OU Fonctions et responsabilités qualifiées dans un domaine technique spécialisé. Diplôme universitaire.	Collaborateur/trice scientifique	Directeur/trice de projets inter-Directions; collaborateur/trice de la justice administrative; sociologue chargé de projets de recherche de haut niveau	
22	Collaborateur/trice scientifique II	Prise en charge totale de tâches complexes à l'échelle d'une Direction ou d'un office. Travaux de fond dans plusieurs domaines. Participation à des projets et direction de projets à l'échelle d'une Direction ou d'un office. Direction de projets législatifs, instruction de procédures de recours et décisions, conception et mise en œuvre de programmes. OU Travaux dans un domaine spécial comportant des exigences particulières. En règle générale diplôme universitaire.	Collaborateur/trice scientifique	Assistant(e) qualifié(e) d'un(e) chef(fe) d'office et suppléant(e) dans des domaines spécialisés; sociologue chargé(e) de projets de recherche limités; directeur/ trice de projet / juriste d'arrondissement œuvrant dans l'aménagement du territoire et les finances communales	PT
21	Collaborateur/trice scientifique III	Comme collaborateur/trice technique I (20), mais traitement de dossiers dans plusieurs domaines, direction de projets législatifs. Traitement et coordination de dossiers inter-offices et inter-Directions dans un domaine vaste et complexe. OU Travaux dans un domaine spécial comportant des exigences particulières. En règle générale diplôme universitaire.	Collaborateur/trice scientifique	Collaborateur/trice scientifique d'état-major dans un secrétariat général	PT
20	Collaborateur/trice spécialisé(e) supérieur(e) I	Prise en charge autonome de domaines techniques de haut niveau avec tâches analytiques et conceptuelles. Planification et exécution autonomes des tâches, le cas échéant avec responsabilité de dirigeant. Traitement de consultations et de recours. Instruction de procédures de recours, élaboration de projets d'arrêtés et de messages importants. Etudes et analyses difficiles ou négociations importantes ou tenue de procès-verbaux complexes. Préparation de décisions compliquées.	Collaborateur/trice spécialisé(e) supérieur(e)		PT
19	Collaborateur/trice spécialisé(e) supérieur(e) II	Comme collaborateur/trice spécialisé(e) supérieur(e) III (18), mais dans un domaine requérant des connaissances techniques, une autonomie ou une compétence de décision plus grandes.	Collaborateur/trice spécialisé(e) supérieur(e)	Collaborateur/trice d'état-major dans un office	PT
19	Inspecteur/trice des finances d'arrondissement des affaires communales	Mise au courant, conseil et surveillance des communes, préfets/ètes ou régions pour les questions de gestion financière, d'organisation et de planification; formation et perfectionnement des particuliers,	Collaborateur/trice spécialisé(e) supérieur(e)		PT

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
		des autorités et du personnel des services publics. Apprentissage et école moyenne supérieure (ETS, haute école spécialisée, ESCEA, etc.), un peu d'expérience.			
18	<b>Collaborateur/trice spécialisé(e) supérieur(e) III</b>	Traitement de dossiers techniques de haut niveau sur la base de programmes ou de processus prédéfinis: préparation et contrôle de projets techniques, préparation de dossiers en vue de la confection de textes de loi, analyses, rapports, renseignements techniques, conseils. Travail souvent effectué sur mandat ponctuel ou au sein d'une équipe. En général dans des domaines comme le personnel, les questions juridiques, la tenue de procès-verbaux requérant des qualifications.	Collaborateur/trice spécialisé(e) supérieur(e)	Assistant(e) scientifique; agent(e) spécialisé(e) ou secrétaire dans un domaine technique pointu; assistant(e) du personnel dans une Direction	PT
17	<b>Collaborateur/trice spécialisé(e) supérieur(e) IV</b>	Traitement de dossiers en totale autonomie dans le domaine des subventions, des autorisations, de l'information ou du personnel. Domaine technique vaste, peu de procédures-types. Octroi d'autorisations, définition de mesures. Décisions sur des cas limites faisant souvent intervenir la libre appréciation. Pouvoir de signature. Contacts et négociations de haut niveau, souvent astreignants.	Collaborateur/trice spécialisé(e) supérieur(e)	Collaborateur/trice spécialisé(e) de l'assurance-chômage à l'OCIAMT; responsable des subventions dans le domaine des bâtiments scolaires; conseil en sécurité publique à la police; collaborateur/trice du Service d'information de la police	PT
16	<b>Collaborateur/trice spécialisé(e) Ia</b>	Comme collaborateur/trice spécialisé(e) I b (15), mais avec davantage d'autonomie et de rares procédures-types.	Collaborateur/trice spécialisé(e) I	Agent(e) spécialisé(e) dans les prisons et les divisions cellulaires	
15	<b>Collaborateur/trice spécialisé(e) Ib</b>	Comme collaborateur/trice spécialisé(e) I c (14), mais avec un travail plus varié et/ou des contacts plus astreignants.	Collaborateur/trice spécialisé(e) I	Collaborateur/trice d'état-major dans une préfecture; conseiller/ère en matière de circulation	
14	<b>Collaborateur/trice spécialisé(e) Ic</b>	Traitement autonome de dossiers dans le domaine des subventions, des autorisations, du personnel ou des achats. Domaine technique bien délimité, nombreuses procédures-types. Correspondance de haut niveau, octroi d'autorisations, définition de mesures. Pouvoir de décision dans les procédures-types. Décisions faisant intervenir la libre appréciation après accord. Pouvoir de signature partiel. Contacts de haut niveau mais rarement astreignants.	Collaborateur/trice spécialisé(e) I	Collaborateur/trice spécialisé(e) à l'OEHE; responsable de dossiers de demandes de subvention en matière de formation; conseiller/ère en matière de circulation	
13	<b>Collaborateur/trice spécialisé(e) Id</b>	Comme collaborateur/trice spécialisé(e) Ic (14), mais avec une prédominance de procédures-types. Décisions faisant intervenir la libre appréciation après accord. Pouvoir de signature seulement pour les compléments de dossier. Conseils, renseignements, négociations parfois de haut niveau, mais presque jamais astreignants.	Collaborateur/trice spécialisé(e) I	Collaborateur/trice spécialisé(e) de la Section assurance-chômage de l'OCIAMT; responsable de dossiers du personnel à l'Office du personnel; collaborateur/trice de la Division de l'identité judiciaire (synoptique); collaborateur/trice de service interne de la Division des recherches (recherche de personnes)	PT
12	<b>Collaborateur/trice spécialisé(e) Ie</b>	Comme collaborateur/trice spécialisé(e) II a (11), mais dans un domaine plus vaste ou avec moins de procédures-types ou avec des contacts nombreux et en partie astreignants.	Collaborateur/trice spécialisé(e) I	Responsable de dossiers de prévoyance intercantonale et internationale; agent(e) de	

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
				poursuite; collaborateur/trice spécialisé(e) du Contrôle militaire; collaborateur/trice de service interne de brigade de police, de la Division des recherches (recherche de véhicules); chef(fe) de groupe de la Centrale des amendes d'ordre	
11	<b>Collaborateur/trice spécialisé(e) IIa</b>	Domaine technique spécialisé et limité, procédures-types fréquentes: fonction de surveillance et de contrôle sans pouvoir de décision; instance d'autorisation sans pouvoir de signature, réunion des pièces pour donner suite à une requête; tenue de registres. Contacts de niveau peu élevé et peu astreignants.	Collaborateur/trice spécialisé(e) II	Collaborateur/trice spécialisé(e) dans l'administration des cours	
10	<b>Collaborateur/trice spécialisé(e) IIb</b>	Domaine technique spécialisé et limité, procédures-types: traitement de demandes sur la base de formulaires; calculs sur des bases prédéterminées. Contacts de niveau peu élevé et peu astreignants.	Collaborateur/trice spécialisé(e) II	Collaborateur/trice spécialisé(e) de la Section marché du travail de l'OCIAMT, d'office des faillites	
8	<b>Collaborateur/trice spécialisé(e) IIc</b>	Domaine technique strictement limité. Procédures-types: ouverture de dossiers, obtention des premiers renseignements, calculs simples.	Collaborateur/trice spécialisé(e) II		

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
15	Responsable de secrétariat I	Comme responsable de secrétariat II (14), mais avec un domaine de tâches et/ou une fonction dirigeante impliquant des responsabilités, une autonomie et une polyvalence particulières.	Assistant(e) d'administration I	Secrétaire scolaire d'école normale	PT
14	Responsable de secrétariat II	Direction autonome d'un grand secrétariat OU secrétaire unique dans un domaine de très haut niveau. Tâches principales: direction, organisation et/ou traitement de dossiers. Important travail de correspondance ou de rédaction de rapports à partir de mots-clés ou de modèles, préparation de statistiques et de formulaires. Procès-verbaux. Téléphone, guichet, renseignements techniques ou conseils simples. Responsabilité d'un grand ou de plusieurs petits domaines techniques importants (une partie du personnel ou de la comptabilité, etc.). Tâches d'organisation fonctionnelle (organisation générale du travail, planification des réunions et des rendez-vous) et structurelle (matériel de bureau, utilisation des locaux, etc.). Encadrement de collaborateurs/trices, formation d'apprentis. Tâches spéciales (assistance informatique, traduction, etc.).	Assistant(e) d'administration I	Chef(fe) de chancellerie d'un office important	
13	Télé-opérateur/trice en chef Ia	Comme télé-opérateur/trice en chef I (12), mais dans une plus grande institution.	Assistant(e) d'administration I		
13	Responsable de secrétariat III	Comme responsable de secrétariat II (14), mais direction d'une unité administrative de plus petite taille (petit office, section).	Assistant(e) d'administration I	Responsable de secrétariat d'un service psychologique pour enfants	
12	Télé-opérateur/trice en chef I	Chef(fe) de l'accueil, du standard téléphonique et de divers autres services dans une institution de taille moyenne fonctionnant 24 heures sur 24. Plusieurs collaborateurs/trices. Planification du travail et organisation du service. Tâches personnelles: cf. télé-opérateur/trice I (9).	Assistant(e) d'administration II	Chef(fe) de réception, de standard téléphonique	
12	Secrétaire I	Comme secrétaire II (11), mais avec davantage de responsabilités, d'autonomie et/ou de polyvalence, p. ex. parce que secrétaire unique ou plus de dossiers délicats à traiter.	Assistant(e) d'administration II	Secrétaire unique d'un adjoint ou d'une adjointe; secrétaire médicale dans une clinique	PT
11	Télé-opérateur/trice en chef II	Chef(fe) de l'accueil, du standard téléphonique. Petite institution fonctionnant 24 heures sur 24 ou entreprise plus grande ne fonctionnant pas 24 heures sur 24. Plusieurs collaborateurs/trices. Planification du travail et organisation du service. Tâches personnelles: cf. télé-opérateur/trice I (9).	Assistant(e) d'administration II		
11	Secrétaire II	Collaborateur/trice de secrétariat. Prédominance de tâches de dactylographie et de secrétariat général, p. ex. gestion et traitement de documents et de données, information, communication, correspondance et rédaction de rapports à partir de mots-clés ou de modèles. Téléphone, guichet, renseignements techniques. Tâches d'organisation fonctionnelle (organisation de son propre travail, planification des réunions et des rendez-vous) et structurelle (matériel de bureau, utilisation des locaux, etc.). Responsabilité d'un petit domaine technique important (p. ex. contrôle des congés ou des horaires mobiles) ou travail en équipe dans un vaste domaine technique ou plusieurs petits domaines techniques importants. Rares tâches d'encadrement de collaborateurs/trices ou de formation d'apprentis.	Assistant(e) d'administration II	Secrétaire, télé-opérateur/trice CFVA	

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
10	Secrétaire III	Comme secrétaire II (11), mais avec davantage de travaux standardisés; gestion de données et de documents, mise au propre; réception et transmission d'informations.	Assistant(e) d'administration II	Huissier/ère de la Cour suprême	
9	Secrétaire IV	Comme secrétaire V (8), mais avec davantage d'autonomie dans la correspondance ou parfois traitement de dossiers simples ou contacts souvent exigeants.	Employé(e) d'administration I	Administrateur/trice de division cellulaire à l'Hôpital de l'île	
9	Télé-opérateur/trice I	Maniement d'un grand standard téléphonique fonctionnant intensivement et desservi 24 heures sur 24, y compris service de guichet. Tâches administratives. Tâches spéciales, p. ex. surveillance de l'alarme, du kiosque, du service de poste.	Employé(e) d'administration I	Télé-opérateur/trice dans un hôpital	PT
8	Secrétaire V	Tâches de bureau générales et variées ou tâches dans un domaine technique. Correspondance simple à partir de mots-clés ou dactylographie à partir de manuscrits ou de documents-types. Classement autonome de dossiers dans plusieurs domaines techniques selon plusieurs critères. Contrôle des factures. Gestion d'une petite réserve de matériel de bureau. Maniement d'un standard téléphonique. OU Comme secrétaire VI (7), mais avec des tâches de coordination dans une équipe.	Employé(e) d'administration I	Collaborateur/trice d'un service à la clientèle de l'OCRN	
8	Télé-opérateur/trice II	Maniement d'un grand standard téléphonique fonctionnant intensivement (plus de 1000 personnes raccordées ou plusieurs unités administratives) sans service de nuit. Guichet. Tâches administratives. Eventuellement tâches spéciales, p. ex. surveillance de l'alarme, du kiosque, du service de poste.	Employé(e) d'administration I	Télé-opérateur/trice-réceptionniste d'une unité administrative de taille importante	
7	Secrétaire VI	Comme employé(e) de bureau I (5), mais davantage de traitement de dossiers simples. OU Tâches de coordination dans une équipe. OU Comme dactylographe I (5), mais avec établissement et évaluation de statistiques.	Employé(e) d'administration I	Chef(fe) d'équipe des impressions et expéditions; collaborateur/trice de la Centrale des amendes d'ordre	
7	Télé-opérateur/trice III	Maniement d'un grand standard téléphonique fonctionnant intensivement, avec service de guichet. Tâches administratives, p. ex. poste, classement, enregistrement, etc.	Employé(e) d'administration I		
6	Employé(e) de bureau la	Comme employé(e) de bureau I, mais correspondance de plus haut niveau à l'aide de glossaires. OU Exécution de mandats d'impression. OU Travail relatif au dispositif de sécurité.	Employé(e) d'administration I	Collaborateur/trice chargée du suivi administratif des dossiers, collaborateur/trice des impressions et expéditions, collaborateur/trice de la réception	
6	Coursier/ère I / huissier/ère I	Comme coursier/ère II / huissier/ère II (5), mais courrier, dossiers et communications requérant un niveau de responsabilité particulièrement élevé. Tâches de représentation, participation au dispositif de sécurité, travaux administratifs et/ou manuels.	Employé(e) d'administration I	Coursier/ère d'une Direction	
5	Employé(e) de bureau I	Tâches de secrétariat définies avec précision. Rédaction de lettres-types ou de factures sur modèle. Confection de tableaux et de statistiques élémentaires. Classement schématique selon plusieurs critères. Renseignements simples. Maniement d'un petit standard téléphonique.	Employé(e) d'administration II		
5	Dactylographe I	Saisie sur ordinateur de données simples mais variées. Renseignements relatifs à des données. Travail à l'écran en permanence, donc très exigeant physiquement. Utilisation d'un PC, connaissance du contexte spécifique du poste.	Employé(e) d'administration II		

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
5	<b>Coursier/ère II / huissier/ère II</b>	Collecte, tri et distribution de courrier, de dossiers et de communications; à pied et/ou avec un véhicule. Travail souvent très astreignant physiquement. Courrier requérant parfois un niveau de responsabilité élevé du fait de sa valeur ou pour des raisons de protection des données. Participation occasionnelle à des travaux manuels ou administratifs.	Employé(e) d'administration II		
3	<b>Employé(e) de bureau II</b>	Travaux de bureau définis avec précision: rédaction de lettres et de documents selon des modèles précis, correspondance par voie de formulaire. Contrôle de factures simples. Tenue d'une petite caisse. Petits envois. Utilisation d'un PC, connaissance du contexte spécifique du poste.	Employé(e) d'administration II	Collaborateur/trice d'un bureau des microfilms	
3	<b>Dactylographe II</b>	Saisie sur ordinateur de données élémentaires. Travail à l'écran en permanence, donc très astreignant physiquement. Connaissance du contexte spécifique du poste.	Employé(e) d'administration II		
3	<b>Coursier/ère III</b>	Comme coursier/ère II (5), mais uniquement collecte et distribution de courrier, dossiers et communications. Participation occasionnelle à des travaux manuels ou administratifs.	Employé(e) d'administration II		
1	<b>Employé(e) de bureau III</b>	Fonctions de bureau élémentaires définies avec précision, travaux de routine. Ex.: classement selon un critère simple, saisie de données, courses, travaux simples de tri et de photocopie. Travail pré-défini avec précision, peu de responsabilités techniques. Travail très peu astreignant physiquement. Connaissance du contexte spécifique du poste.	Employé(e) d'administration II	Collaborateur/trice des archives	PT



CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
24	<b>Chef(fe) des finances et de la comptabilité I</b>	Direction d'une section Finances et comptabilité comprenant plusieurs collaborateurs/trices. Traitement global de tâches complexes mettant en jeu l'ensemble de l'administration et concernant le plan financier, le budget ou le compte d'Etat. Travail de coordination de très haut niveau. Contacts inter-Directions variés.	Fonctions dirigeantes, niveau II		PT
23	<b>Chef(fe) de Caisse de l'Etat I</b>	Direction d'une grande Caisse de l'Etat.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
22	<b>Chef(fe) des finances et de la comptabilité II</b>	Direction de la section Finances et comptabilité d'une Direction administrant des fonds très importants. Plusieurs collaborateurs/trices. Elaboration, coordination et surveillance du plan financier, du budget, du compte d'Etat. Contacts surtout à l'intérieur de la Direction ou de l'office ou tâches de coordination.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
22	<b>Chef(fe) de Caisse de l'Etat II</b>	Direction d'une Caisse de l'Etat de taille moyenne.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
21	<b>Chef(fe) de la comptabilité I</b>	Comme chef(fe) de la comptabilité II (20), mais très grande unité administrative, p. ex. hôpital de taille importante.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
21	<b>Chef(fe) de Caisse de l'Etat III</b>	Direction d'une Caisse de l'Etat de petite taille.	Fonctions dirigeantes, niveau II		PT
20	<b>Chef(fe) de la comptabilité II</b>	Direction de la comptabilité d'une grande unité administrative (p. ex. office ou hôpital de taille importante) administrant des fonds très importants et accomplissant des tâches spécifiques (p. ex. facturation de travaux de construction importants ou tarification des assurances-maladie). Mise au courant et surveillance de plusieurs collaborateurs/ trices. Responsabilité de la comptabilité et du budget. Surveillance des crédits, comptabilité analytique, relevés de prestations.	Fonctions dirigeantes, niveau II		PT
18	<b>Chef(fe) de la comptabilité III</b>	Comme chef(fe) de la comptabilité II (20), mais unité administrative de taille moyenne et tâches spécifiques moins exigeantes. OU Encadrement de plusieurs collaborateurs/trices d'une partie du service de comptabilité (p. ex. comptabilité financière et d'exploitation).	Fonctions dirigeantes, niveau III		
17	<b>Chef(fe) de la comptabilité IV</b>	Comme chef(fe) de la comptabilité II (20), mais unité administrative de petite taille et responsabilité dirigeante limitée, deux collaborateurs/trices au maximum. Domaine technique limité avec tâches spécifiques récurrentes. OU Comptable unique pour une unité administrative de taille plus importante avec de nombreuses tâches spécifiques.	Fonctions dirigeantes, niveau III	Chef(fe) de service financier de la police; responsable des mandats	
15	<b>Comptable I</b>	Tenue autonome de la comptabilité d'un sous-domaine dans son ensemble, budgets, comptes annuels. Direction d'une petite unité administrative.	Collaborateur/trice spécialisé(e) I		PT
14	<b>Comptable II</b>	Tenue autonome d'une petite comptabilité OU tenue autonome d'un domaine partiel d'une grosse comptabilité. Participation aux travaux sur le plan financier, le budget et le compte d'Etat. Gestion de comptes, contrôle de crédits, encaissements, tenue de caisses principales et accessoires.	Collaborateur/trice spécialisé(e) I		
13	<b>Collaborateur/trice de comptabilité I</b>	Comme collaborateur/trice de comptabilité II (12), mais travail requérant un niveau supérieur de connaissances spécifiques et d'autonomie.	Collaborateur/trice spécialisé(e) I		

<b>CT</b>	<b>Intitulé du poste</b>	<b>Description du poste</b>	<b>Chaîne de fonction</b>	<b>Exemple</b>	<b>PT</b>
<b>12</b>	<b>Collaborateur/trice de comptabilité II</b>	Tâches relevant d'un domaine partiel de la comptabilité, p. ex. tenue d'une petite comptabilité simple, tenue d'une caisse ayant des mouvements de fonds importants. Encaissements, mises en demeure et poursuites, surveillance de crédits. Participation au rassemblement des documents servant à établir le budget et le compte d'Etat.	Collaborateur/trice spécialisé(e) I		
<b>10</b>	<b>Collaborateur/trice de comptabilité III</b>	Travaux standardisés dans plusieurs domaines partiels de la comptabilité.	Collaborateur/trice spécialisé(e) II		
<b>9</b>	<b>Collaborateur/trice de comptabilité IV</b>	Travaux fortement standardisés dans un domaine partiel de la comptabilité.	Collaborateur/trice spécialisé(e) II		

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
24	<b>Chef(fe) de section informatique I</b>	Comme chef(fe) de section informatique II (23), mais en supplément direction de domaines de tâches élargis comme l'organisation, le personnel, les finances, l'infrastructure et la logistique ou l'administration.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
23	<b>Chef(fe) de section informatique II</b>	Direction d'une section informatique. Responsabilité du développement et du fonctionnement d'un gros système ou d'un réseau inter-Directions ou intercommunal. Diplôme universitaire, études supérieures en économie d'entreprise ou dans un domaine technique.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
22	<b>Chef(fe) de section informatique III</b>	Comme chef(fe) de section informatique II (23), mais système moyen.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
21	<b>Coordinateur/trice informatique I</b>	Gestion de l'informatique et conseils informatiques dans une institution importante et/ou coordination de projets informatiques de grande envergure et de haut niveau. Diplôme universitaire, spécialisation en économie d'entreprise ou en technique, nombreuses années d'expérience.	Collaborateur/trice scientifique		
21	<b>Chef(fe) de service informatique I</b>	Direction d'un service informatique avec tâches de coordination. Responsabilité opérationnelle d'un gros système inter-Directions ou intercommunal et/ou responsabilité de l'assistance et de la formation des utilisateurs/trices. Formation commerciale supérieure, spécialisation en informatique commerciale, nombreuses années d'expérience.	Fonctions dirigeantes, niveau II	Direction d'un service d'assistance PERSISKA, NESKO, ou KOFINA	
20	<b>Coordinateur/trice informatique II</b>	Comme coordinateur/trice informatique I (21), mais dans une institution de taille moyenne ou pour des projets informatiques de haut niveau et d'envergure moyenne.	Collaborateur/trice spécialisé(e) supérieur(e)		
20	<b>Chef(fe) de service informatique II</b>	Comme chef(fe) de service informatique I (21), mais système moyen.	Fonctions dirigeantes, niveau II	Spécialiste dans des projets informatiques	
19	<b>Coordinateur/trice informatique III</b>	Comme coordinateur/trice informatique I (21), mais pour des projets informatiques d'envergure moyenne.	Collaborateur/trice spécialisé(e) supérieur(e)		PT
18	<b>Responsable informatique I</b>	Organisation de l'informatique, informatique commerciale. Direction de projets, direction de groupes et responsabilité opérationnelle d'un gros système inter-Directions ou intercommunal et/ou responsabilité de l'assistance et de la formation des utilisateurs/trices. Collaborateur/trice d'un service exploitant des ordinateurs ou des réseaux complexes à l'échelle d'une section. Formation commerciale ou technique supérieure; nombreuses années d'expérience.	Collaborateur/trice spécialisé(e) supérieur(e)	Collaborateur/trice d'un service d'assistance PERSISKA ou NESKO	
17	<b>Responsable informatique II</b>	Idem responsable informatique I (18), mais responsabilité d'ordinateurs ou de réseaux de moindre complexité à l'échelle d'une section.	Collaborateur/trice spécialisé(e) supérieur(e)	Collaborateur/trice d'un service d'assistance PERSISKA, NESKO ou KOFINA	PT
16	<b>Responsable informatique III</b>	Responsabilité opérationnelle d'un système moyen et/ou responsabilité de l'assistance et de la formation des utilisateurs/trices. Collaborateur/trice d'un service exploitant des ordinateurs à l'échelle d'une section. Formation commerciale ou technique.	Collaborateur/trice spécialisé(e) I	Collaborateur/trice d'un service d'assistance PERSISKA, NESKO, KOFINA ou SUSA	
15	<b>Responsable informatique IV</b>	Comme responsable informatique III (16), coresponsabilité opérationnelle d'un système petit à moyen.	Collaborateur/trice spécialisé(e) I	Collaborateur/trice informatique de la PJ (administration des utilisateurs Abi, Ripol)	
14	<b>Responsable système I</b>	Opérateur/trice, programmeur/euse; responsabilité technique d'installations importantes. Formation technique; plusieurs années	Collaborateur/trice spécialisé(e) I	CCB; clinique; service informatique à l'échelle d'une sec-	

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
		d'expérience.		tion	
13	Responsable système II	Comme responsable système I (14), mais responsabilité technique de systèmes moyens. OU Assistance informatique aux utilisateurs/trices.	Collaborateur/trice spécialisé(e) I	Analyste-programmeur CCB, clinique, service informatique à l'échelle d'une section	
12	Responsable système III	Comme responsable système I (14), mais responsabilité technique de petits systèmes ou de systèmes moyens avec davantage de travaux de routine.	Collaborateur/trice spécialisé(e) I	Opérateur/trice CCB, clinique, service informatique à l'échelle d'une section	

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
21	<b>Directeur/trice de bibliothèque</b>	Bibliothécaire spécialiste chargé(e) de la direction d'une grande bibliothèque (bibliothèque de faculté). Direction et formation du personnel de la bibliothèque, autonomie partielle dans le choix des ouvrages. Diplôme universitaire.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
19	<b>Bibliothécaire spécialiste</b>	Participation et propositions personnelles dans l'acquisition et la planification de l'extension du fonds. Indexation et cotation. En règle générale, diplôme universitaire.	Collaborateur/trice spécialisé(e) supérieur(e)		
16	<b>Responsable de bibliothèque I</b>	Direction d'une bibliothèque (spécialisée). Organisation, surveillance du personnel subordonné, acquisition d'ouvrages, formation sur le système informatique de la bibliothèque, formation de stagiaires et finances (budget, contrôle des crédits, tenue de la caisse).	Fonctions dirigeantes, niveau III		
14	<b>Responsable de bibliothèque II</b>	Comme responsable de bibliothèque I (16), mais sans personnel subordonné. Diplôme BBS.	Collaborateur/trice spécialisé(e) I		
13	<b>Bibliothécaire</b>	Catalogage formel classique ou informatique. Formation de stagiaires, acquisition de moyens didactiques sur proposition de l'institut, contrôles des marchandises à réception et des factures, inventarisation. Service-utilisateurs: prêts, renseignements, formation. Conseils sur l'utilisation des moyens didactiques, visites guidées, etc. Gestion des périodiques. En règle générale, diplôme BBS.	Collaborateur/trice spécialisé(e) I	Bibliothécaire dans une bibliothèque spécialisée ou une bibliothèque de faculté	PT
10	<b>Employé(e) de bibliothèque</b>	Service-utilisateurs: prêts, renseignements, gestion des périodiques, prêts inter-bibliothèques, magasin de moyens didactiques, remise en état des moyens didactiques, inventarisation. En règle générale, pas de formation de bibliothécaire.	Collaborateur/trice spécialisé(e) II	Employé(e) de bibliothèque au prêt et au magasin	

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
29	<b>Vice-directeur/trice de clinique I</b>	Suppléant(e) du/de la directeur/trice d'une clinique universitaire travaillant à titre principal pour la faculté; professeur extraordinaire à titre principal.	Fonctions dirigeantes, niveau I	Vice-directeur/trice des SPU	
28	<b>Médecin-chef(fe)</b>	Médecin-chef(fe) d'une clinique universitaire. Assure l'entière responsabilité médicale d'un des domaines de la clinique comptant au moins 10 collaborateur/trices de formation universitaire.	Fonctions dirigeantes, niveau I		
28	<b>Vice-directeur/trice de clinique II</b>	Suppléant(e) du/de la directeur/trice d'une clinique cantonale.	Fonctions dirigeantes, niveau I	Vice-directeur/trice de la CPM	
27	<b>Chef(fe) de division de clinique</b>	Dirige l'une des divisions d'une clinique universitaire.	Fonctions dirigeantes, niveau I		
26	<b>Médecin principal(e)</b>	Chef(fe) d'un sous-domaine médical d'une clinique universitaire ayant des fonctions spécifiques dans le domaine de l'enseignement et de la recherche; titulaire de l'habilitation. OU chef(fe) d'une importante sous-unité structurelle d'une clinique cantonale participant activement à l'enseignement (analogue à une division d'une clinique universitaire).	Fonctions dirigeantes, niveau II		
25	<b>Chef(fe) de clinique I</b>	Médecin assurant la direction médicale d'une ou plusieurs unités de soins ayant plusieurs médecins-assistant(e)s sous sa responsabilité et / ou assumant des fonctions spécifiques dans le domaine de l'enseignement et de la recherche. OU médecin assurant la direction médicale de plusieurs divisions fonctionnelles de services psychiatriques communaux assumant des fonctions spécifiques dans le domaine de l'enseignement et de la recherche. OU médecin entièrement responsable d'un service de consultations requérant des connaissances particulières (échographie par exemple) assumant des fonctions spécifiques dans le domaine de la formation. Médecin FMH.	Fonctions dirigeantes, niveau II		PT
24	<b>Chef(fe) de clinique II</b>	Médecin assurant la direction médicale d'une unité de soins ayant plusieurs médecins-assistant(e)s sous sa responsabilité. Entièrement responsable d'un service de consultations. Médecin FMH. OU médecin assurant la direction médicale d'une institution transitoire de psychothérapie telle qu'une clinique de jour, des services psychiatriques ambulatoires communaux ou des institutions psychiatriques communales de réadaptation. Médecin FMH.	Fonctions dirigeantes, niveau II	Chef(fe) de laboratoire médical	
23	<b>Suppléant(e) du/de la chef(fe) de clinique</b>	Comme médecin-chef(fe) d'unité de soins (22) mais ayant en plus des fonctions de chef(fe) de clinique dans le domaine des urgences et des permanences. Médecin FMH ou sur le point d'obtenir le diplôme.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
22	<b>Médecin chef(fe) d'unité de soins</b>	Comme médecin-assistant(e) (21) assumant en outre la représentation permanente du/de la chef(fe) de clinique au sein d'une unité de soins auprès de plusieurs médecins-assistant(e)s ou dans ses fonctions de conduite de consultations spécifiques. Médecin FMH ou sur le point d'obtenir le diplôme.	Médecin-assistant(e)		
21	<b>Médecin-assistant(e) I</b>	Médecin de garde en formation FMH chargé(e) des traitements médicaux dans une unité de soins d'une clinique ou d'une institution universitaire avec mandat de prestations ou dans un service de consultations et amené à effectuer des gardes de 24 heures pour le	Médecin-assistant(e)	Médecin-assistant(e) de l'Institut de pathologie; médecine dentaire	PT

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
		service des urgences de toute la clinique.			
20	Médecin-assistant(e) II	Médecin travaillant dans un institut universitaire, principalement dans le domaine de l'enseignement et de la recherche. Titre exigé: doctorat.	Médecin-assistant(e)	Médecin-assistant(e) de l'Institut d'anatomie	
19	Médecin-assistant(e) III	Médecin travaillant dans un institut universitaire, principalement dans le domaine de l'enseignement et de la recherche. Diplôme exigé: examen d'Etat.	Médecin-assistant(e)	Vétérinaire; Institut d'anatomie médicale pratique	

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
24	<b>Directeur/trice des soins infirmiers I</b>	Direction des soins infirmiers d'un grand hôpital d'environ 300 lits <b>OU</b> d'un hôpital requérant de très grandes compétences et des aptitudes à l'organisation. A la tête de trois à six infirmiers/ères chefs/cheffes de service et de 200 à 300 collaborateurs/trices. Membre de la direction.	Fonctions dirigeantes, niveau II	Directeur/trice du service de soins infirmiers I d'un hôpital régional	PT
24	Directeur/trice d'une division hospitalière	Direction d'une division à l'hôpital universitaire (de 300 à 500 lits) requérant de très grandes compétences et des aptitudes à l'organisation. A la tête d'une équipe de plusieurs infirmiers/ères chefs/cheffes de service. Membre de la direction des soins infirmiers et du département dont relève la division, responsable de projets. En règle générale, titulaire d'un certificat délivré par une HES ou d'un diplôme universitaire.	Fonctions dirigeantes, niveau II	Directeur/trice du service de chirurgie ou de médecine générale à l'Hôpital de l'île	
23	<b>Directeur/trice des soins infirmiers II</b>	Direction des soins infirmiers d'un hôpital de capacité moyenne (environ 200 lits) <b>OU</b> d'un hôpital requérant de très grandes compétences. A la tête de deux à trois infirmiers/ères chefs/cheffes de service et de 100 à 150 collaborateurs/trices. Membre de la direction ou du comité de direction.	Fonctions dirigeantes, niveau II	Directeur/trice du service de soins infirmiers II d'un hôpital régional	
23	Directeur/trice des soins et de l'encadrement I	Direction du service de soins dans un foyer régional d'environ 300 places requérant de très grandes compétences et des aptitudes à l'organisation. Formation de cadre. Responsable de 150 à 300 collaborateurs/trices. Membre de la direction du foyer.			
22	Directeur/trice des soins infirmiers III	Direction du service de soins infirmiers d'une clinique/d'un département de l'hôpital universitaire requérant de très grandes compétences ou la maîtrise de plusieurs disciplines. Responsable de 75 à 100 collaborateurs/trices. Membre de la direction de la clinique/du département. Direction du service de soins infirmiers dans un hôpital de district de 100 lits au moins offrant toutes les prestations de l'assistance médicale de base. Membre de la direction de l'hôpital.	Fonctions dirigeantes, niveau II	Directeur/trice des soins infirmiers de la clinique de pédiatrie à l'Hôpital de l'île	
22	Directeur/trice des soins et de l'encadrement II	Direction du service de soins dans un grand foyer d'environ 200 places requérant de très grandes compétences. Formation de cadre. Responsable de 100 à 150 collaborateurs/trices. Membre de la direction du foyer.			
21	Directeur/trice des soins infirmiers IV	Direction du service de soins infirmiers dans un hôpital de district de moins de 100 lits offrant toutes les prestations de l'assistance médicale de base. Membre de la direction de l'hôpital.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
21	Conseiller/ère principal(e) en soins infirmiers	Traitement de dossiers relevant de domaines importants. Analyse et conception de programmes requérant de grandes compétences. Tâches de coordination. Habilité(e) à donner des instructions. En règle générale, titulaire d'un certificat délivré par une HES ou d'un diplôme universitaire.	Collaborateur/trice scientifique et/ou fonctions dirigeantes, niveau II		
21	<b>Suppléant(e) du/de la directeur/trice des soins infirmiers I</b>	Suppléance du/de la directeur/trice des soins infirmiers dans un grand hôpital.	Fonctions dirigeantes, niveau II	Hôpital régional	
21	Directeur/trice des soins et de l'encadrement III	Direction du service de soins dans un foyer d'environ 150 places requérant de très grandes compétences. Formation de cadre. Responsable de 50 à 100 collaborateurs/trices. Membre de la direction du foyer.			



CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
20	Directeur/trice des soins infirmiers V	Direction du service de soins infirmiers dans un hôpital de district de moins de 100 lits n'offrant qu'une partie des prestations de l'assistance médicale de base (ex.: pas de service de gynécologie, des urgences, etc.). Membre de la direction de l'hôpital.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
20	Suppléant(e) du/de la directeur/trice des soins infirmiers II	Suppléance du/de la directeur/trice du service de soins infirmiers d'un hôpital de capacité moyenne (env. 200 lits).	Fonctions dirigeantes, niveau II	Hôpital régional ou grand hôpital de district	
20	<b>Sage-femme cheffe</b>	Direction de la salle d'accouchement et d'unités de soins.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
<b>20</b>	<b>Infirmier/ère chef(fe) de service</b>	Direction d'un secteur de soins infirmiers de plus de 50 lits regroupant quatre à huit unités de soins.	Fonctions dirigeantes, niveau II		PT
20	Expert(e) en soins infirmiers spécialisé(e) I *	Responsable du contrôle de qualité des soins. Direction de projets, mise en pratique des résultats de recherches, élaboration de programmes, enseignement, tâches de coordination, traitement de dossiers relevant de divers domaines.	Collaborateur/trice spécialisé(e) supérieur(e)	Spécialiste en hygiène hospitalière à l'Hôpital de l'île	
20	Directeur/trice des soins et de l'encadrement IV  Suppléant(e) du/de la directeur/trice des soins infirmiers I Infirmier/ère chef(fe) de service I	Direction du service de soins dans un foyer de capacité moyenne (environ 100 places) requérant de grandes compétences. Formation de cadre. Responsable de 30 à 50 collaborateurs/trices. Membre de la direction du foyer. Suppléance du/de la directeur/trice d'un foyer régional d'environ 300 places. Direction d'un secteur de soins et d'encadrement de plus de 100 lits dans un grand foyer.			
19	Suppléant(e) de l'infirmier ou de l'infirmière chef(fe) de service	Suppléance du/de la chef(fe) d'un secteur de soins infirmiers.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
19	Suppléant(e) du/de la directeur/trice des soins infirmiers III	Suppléance du/de la directeur/trice du service de soins infirmiers IV dans un hôpital de district (moins de 100 lits) offrant toutes les prestations de l'assistance médicale de base.			
<b>19</b>	<b>Expert(e) en soins infirmiers spécialisé(e) II *</b>	Responsable de la formation permanente et du perfectionnement interne au sein d'un grand hôpital OU responsable de projets pour tout l'hôpital (contrôle de qualité). Spécialiste clinique.	Collaborateur/trice spécialisé(e) supérieur(e)		
19	Infirmier/ère principal(e) I	Direction d'un secteur au niveau technique, organisationnel et administratif requérant une formation complémentaire, de hautes responsabilités dans le domaine technique (appareils, matériel) et une très grande autonomie. Charge de formation.	Fonctions dirigeantes, niveau II	Infirmier/ère en chef à l'Hôpital de l'île (en cardiologie, p. ex.) ou dans un hôpital régional (à la tête d'une grande équipe)	
19	Directeur/trice des soins et de l'encadrement V  Suppléant(e) du/de la directeur/trice des soins infirmiers II  Infirmier/ère chef(fe) de service II	Direction du service de soins dans un foyer de petite capacité (environ 50 places) requérant de grandes compétences. Responsable de 20 à 30 collaborateurs/trices. Suppléance du service de soins infirmiers dans un grand foyer (environ 200 places).  Direction d'un secteur de soins et d'encadrement (80 à 100 lits) dans un grand foyer.			
<b>18</b>	<b>Infirmier/ère chef(fe) d'unité de soins</b>	Direction d'une unité de soins avec des fonctions de formation dans toutes les disciplines, équipe de 5 à 13 collaborateurs/trices selon la	Fonctions dirigeantes, niveau III	Infirmier/ère chef(fe) d'unité de soins	PT

\* Correction d'une erreur de traduction dans les descriptions des fonctions-types de l'ordonnance sur les traitements du canton ["Infirmier/ère clinicien(ne)"].

\* Correction d'une erreur de traduction dans les descriptions des fonctions-types de l'ordonnance sur les traitements du canton ["Infirmier/ère clinicien(ne)"].

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
		charge de l'unité de soins.			
18	Infirmier/ère principal(e) II	Direction d'un secteur au niveau technique, organisationnel et administratif requérant une formation complémentaire, de hautes responsabilités dans le domaine technique (appareils, matériel) et une très grande autonomie. Charge de formation.	Fonctions dirigeantes, niveau III	Infirmier/ère en chef (salle d'opération, p. ex.) dans un hôpital régional (à la tête d'une petite équipe) ou un hôpital de district	
18	<b>Sage-femme en chef</b>	Direction d'une unité de maternité ou de gynécologie (15 à 20 lits) avec charge d'enseignement dans un grand hôpital; huit à dix collaborateurs/trices et élèves.	Fonctions dirigeantes, niveau III		
18	<b>Infirmier/ère spécialisé(e)</b>	Assume l'entière responsabilité des questions d'hygiène des hôpitaux cantonaux.	Collaborateur/trice spécialisé(e) supérieur(e)		
18	Directeur/trice des soins et de l'encadrement VI	Direction du service de soins dans un petit foyer (environ 20 places). Formation professionnelle et perfectionnement dans le domaine sanitaire, social ou pédagogique.			
17	<b>Suppléant(e) de l'infirmier ou de l'infirmière chef(fe) d'unité de soins</b>	Suppléance du/de la chef(fe) d'une unité de soins responsable du suivi des élèves; environ 5 à 13 collaborateurs/trices et élèves.	Personnel soignant		
17	<b>Infirmier/ère clinicien(ne) et sage-femme dipl. ayant des fonctions d'enseignement</b>	Infirmier/ère diplômé(e) assumant des fonctions supplémentaires et des responsabilités; tâches spécifiques, notamment dans le domaine de l'enseignement, du suivi de la formation au sein de l'unité de soins, de l'élaboration de programme de soins, de l'assistance sociale.	Personnel soignant		
17	<b>Infirmier/ère diplômé(e) ayant une formation complémentaire IKP, en soins intensifs, en salle d'opération, etc.</b>	Infirmier/ère spécialisé(e) assumant des responsabilités et risques particulièrement importants; spécialité: salle d'opération, unité de soins intensifs, oncologie, etc.	Personnel soignant		
17	<b>Infirmier/ère de santé publique DN II</b>	Soins de santé publique/médecine préventive avec un rôle de conseil.	Personnel soignant		
16	Infirmier/ère DN II, SIG, Psy, HMP ayant des fonctions particulières  <b>OU</b> <b>Infirmier/ère DN II, chef(fe) d'équipe</b>	Prodigue les soins infirmiers et assume des tâches supplémentaires requérant de très grandes compétences et responsabilités. Perfectionnement en fonction de la tâche  <b>OU</b> Chef(fe) d'équipe <b>OU</b> infirmier/ère diplômé(e) ayant des fonctions supplémentaires, à la tête d'une équipe de deux à quatre collaborateurs/trices et de deux élèves au plus.	Personnel soignant  Fonctions dirigeantes, niveau III	Tuteur/trice (au sens des nouvelles prescriptions de formation CRS)	
16	<b>Sage-femme dipl. I</b>	Sage-femme ayant des tâches extrêmement complexes et de hautes responsabilités dans le domaine universitaire <b>OU</b> sage-femme indépendante.	Personnel soignant		PT
15	<b>Infirmier/ère DN II</b>	Prodigue les soins infirmiers dans des situations complexes requérant de grandes compétences dans toutes les disciplines.	Personnel soignant		
15	<b>Infirmier/ère diplômé(e) ayant trois années de formation SIG, Psy, HMP</b>	Prodigue les soins infirmiers dans des situations complexes requérant de grandes compétences dans toutes les disciplines.	Personnel soignant		
15	<b>Sage-femme dipl. II</b>	Sage-femme exerçant une activité normale dans une unité d'accouchement.	Personnel soignant		
14	<b>Infirmier/ère DN I</b>	Prodigue les soins infirmiers principalement dans des situations de soins connues requérant des compétences ordinaires dans toutes	Personnel soignant		

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
		les disciplines.			
14	<b>Infirmier/ère-assistant(e) CC CRS I</b>	Prodigue les soins infirmiers requérant des compétences extraordinairement élevées. CC CRS avec certificat d'aptitude aux cinq fonctions (DN I).	Personnel soignant		PT
14	<b>Infirmier/ère dont le diplôme n'est pas reconnu par la CRS</b>	Prodigue les soins infirmiers principalement dans des situations de soins connues requérant des compétences ordinaires dans toutes les disciplines. Diplômes étrangers.	Personnel soignant		
14	Employé(e) assurant l'accompagnement des personnes âgées I	Collaborateur/trice ayant suivi 3 ans de formation ABIPA. Accompagnement, encadrement et soins de base (assurés en toute autonomie) des personnes âgées vivant en foyer. A la tête d'une petite équipe.			
13	<b>Infirmier/ère-assistant(e) CC CRS II</b>	Prodigue les soins infirmiers dans des situations de soins connues au sein des foyers de gériatrie, des foyers pour personnes âgées ou des foyers médicalisés.	Personnel soignant		
13	Employé(e) assurant l'accompagnement des personnes âgées II	Collaborateur/trice ayant suivi 2 ans de formation ABIPA. Accompagnement, encadrement et soins de base (assurés en toute autonomie) des personnes âgées vivant en foyer.			
12	Aide d'accompagnement I	Collaborateur/trice au bénéfice d'une formation professionnelle assumant en toute autonomie l'accompagnement des résidents d'un foyer et prodiguant les soins de base qui lui sont prescrits. Responsabilité dans des sous-domaines.			
10	Aide-soignant(e) I ayant des responsabilités étendues et des tâches spécifiques	Mise au courant des nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices. Participation à l'encadrement des élèves aides-soignant(e)s. Responsable de la commande du matériel (y compris les instruments et objets stériles) pour son secteur.	Personnel soignant	Aide-soignante ayant des responsabilités étendues à l'Hôpital de l'île	
9	<b>Aide-soignant(e) II</b>	Travaille de manière autonome dans son domaine de soins. CC CRS ou FA CDS.	Personnel soignant auxiliaire		
8	<b>Aide-soignant(e) auxiliaire</b>	Aide aux tâches quotidiennes au sein de l'unité de soins et soins aux patient(e)s.	Personnel soignant auxiliaire		PT
8	Aide d'accompagnement II	Collaborateur/trice n'étant pas au bénéfice d'une formation professionnelle. Accompagnement autonome des résidents d'un foyer et participation aux soins.			
5	<b>Auxiliaire d'hôpital</b>	Aide aux tâches quotidiennes au sein de l'unité de soins sans prodiguer de soins aux patient(e)s, avec davantage de responsabilité et d'autonomie dans le domaine d'attribution.	Personnel soignant auxiliaire		
5	Auxiliaire d'encadrement III	Collaborateur/trice n'étant pas au bénéfice d'une formation professionnelle, mais ayant de l'expérience dans le travail d'accompagnement. Accompagnement au sein d'une équipe de plusieurs collaborateurs/trices (repas de midi, service de nuit).			

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
17	Infirmier/ère de santé publique I, DN II, formation complémentaire	Soins de santé publique/Médecine préventive avec charge de conseiller/ère; direction de domaines spécialisés ou responsabilité totale.	Personnel soignant		
17	Puéricultrice I, DN II, formation complémentaire	Soins de puériculture à domicile, conseils aux parents, grande autonomie; direction de domaines spécialisés ou responsabilité totale.	Personnel soignant		
16	Infirmier/ère de santé publique II, DN II, formation complémentaire	Soins de santé publique/Médecine préventive avec charge de conseiller/ère; pas de direction de domaines spécialisés ni de responsabilité totale.	Personnel soignant		
16	Puéricultrice II, DN II, formation complémentaire	Soins de puériculture à domicile, conseils aux parents, grande autonomie; pas de direction de domaines spécialisés ni de responsabilité totale.	Personnel soignant		
15	Infirmier/ère diplômé(e), DN II ou ayant 3 années de formation SIG, Psy, HMP	Soins à domicile aux malades et convalescents; détermination des besoins	Personnel soignant		
14	Infirmier/ère assistant(e) CC CRS ou infirmier/ère diplômé(e) DN I, ou infirmier/ère dont le diplôme n'est pas reconnu par la CRS (diplôme étranger)	Soins à domicile requérant de grandes compétences, principalement dans des situations connues.	Personnel soignant		
14	Aide familiale titulaire d'un CFC reconnu par l'OFIAMT ou d'un diplôme	Soins de base, ménage, encadrement, conseil, détermination des besoins, grande autonomie, hautes responsabilités.	Personnel soignant		
9	Aide ménagère ayant suivi le cours de base CRS Auxiliaire CRS	Soins de base dans des situations normales, engagements de longue durée, très grande autonomie, responsabilité en matière d'économie ménagère et d'encadrement.	Personnel soignant		
8	Aide ménagère sans formation spécialisée	Tâches d'économie ménagère et d'encadrement, engagements de longue durée, travaux autonomes.	Personnel soignant auxiliaire		
19	Directeur/trice d'un service d'aide et de soins à domicile (MAD) I, formation complémentaire	Direction d'un grand service MAD, responsabilité du personnel et du secrétariat, tâches d'administration et de coordination, connaissances techniques, autonomie, compétence en matière de décision, conseils aux clients, grande souplesse.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
17	Directeur/trice d'un service d'aide et de soins à domicile (MAD) II	Direction d'un service MAD de moyenne importance employant de 20 à 40 collaborateurs/trices (maximum 1000 pour cent de postes), responsabilité du personnel, tâches d'administration et de coordination, connaissances techniques, autonomie, compétence en matière de décision, conseils aux clients.	Fonctions dirigeantes, niveau III		
16	Directeur/trice d'un service SAD, AF ou AM	Direction et responsabilité autonomes d'un service SAD, AF ou AM ou d'un petit service MAD employant 1 à 15 collaborateurs/trices (maximum 400 pour cent de postes), responsabilité du personnel, tâches administratives, collaboration et coordination avec les autres services, conseils aux clients.	Fonctions dirigeantes, niveau III		
17	Caissier/ère I	Comptabilité d'un grand service MAD, responsable du budget, des clôtures d'exercices et des salaires; connaissances approfondies du domaine comptable.	Fonctions dirigeantes, niveau III		
15	Caissier/ère II	Mêmes responsabilités et exigences qu'un(e) caissier/ère I, mais pour un service MAD de moyenne importance.	Fonctions dirigeantes, niveau III		

14	Caissier/ère III	Comptabilité d'un service SAD, AF ou AM ou d'un petit service MAD, responsable du budget, des clôtures d'exercices et des salaires; connaissances du domaine comptable.	Fonctions dirigeantes, niveau III		
----	------------------	---	-----------------------------------	--	--

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
20	Chef(fe) de laboratoire principal(e) dans un hôpital universitaire	Direction d'un laboratoire central employant de 70 à 80 personnes. Membre de la direction du laboratoire et de l'institut. Formation de laborantin(e) médical(e) CRS sanctionnée par un diplôme et examen supérieur professionnel.	Fonctions dirigeantes, niveau II	Chef(fe) de laboratoire principal(e) du Laboratoire central d'hématologie ou du Laboratoire central de chimie à l'Hôpital de l'Île	
18	<b>Chef(fe) de laboratoire I</b>	Direction administrative et technique d'un laboratoire employant plus de 10 personnes et fonctionnant 24 heures sur 24. Organisation, coordination, fonctionnement et contrôle des travaux de laboratoire. Prise en charge autonome d'une spécialité pointue. Responsabilité et surveillance de la formation du personnel de laboratoire. Formation de laborantin(e) sanctionnée par un diplôme et examen professionnel supérieur.	Fonctions dirigeantes, niveau III		
18	Chef(fe) de laboratoire I dans un hôpital universitaire ou dans un grand hôpital régional	Direction administrative et technique d'un laboratoire employant plus de 10 personnes et fonctionnant 24 heures sur 24. Charge de plusieurs élèves. Organisation, coordination, exécution et contrôle des travaux de laboratoire. Responsabilité et surveillance de la formation du personnel de laboratoire. Traitement de dossiers relevant de domaines importants. Formation de laborantin(e) médical(e) CRS sanctionnée par un diplôme et examen professionnel supérieur.	Fonctions dirigeantes, niveau III	Chef(fe) de laboratoire I du Laboratoire central de chimie/ Laboratoire de routine Chef(fe) de laboratoire I du laboratoire central d'hématologie/ Laboratoire de transfusion Chef(fe) de laboratoire I de la Clinique de pédiatrie	
17	Suppléant(e) du/de la chef(fe) de laboratoire I dans un hôpital universitaire	Mêmes tâches que le/la laborantin(e) médical(e) auxquelles s'ajoutent la suppléance du/de la chef(fe) de laboratoire I. Participation à la coordination et à l'organisation des travaux de laboratoire. Tâches particulières dans le domaine de la recherche et du développement. Formation de laborantin(e) médical(e) CRS sanctionnée par un diplôme et, éventuellement, examen professionnel supérieur.		Suppléant(e) du/de la chef(fe) de laboratoire I du Laboratoire central de chimie/ Laboratoire de routine Suppléant(e) du/de la chef(fe) de laboratoire du Laboratoire central d'hématologie/ Laboratoire de morphologie Suppléant(e) du/de la chef(fe) de laboratoire de la Clinique de pédiatrie	
17	Chef(fe) de laboratoire II dans un hôpital universitaire	Direction administrative et technique d'un laboratoire employant jusqu'à 10 personnes et fonctionnant 24 heures sur 24. Charge de plusieurs élèves. Responsable de la formation du personnel de laboratoire et des stagiaires. Formation de laborantin(e) médical(e) CRS sanctionnée par un diplôme et examen professionnel supérieur. ou Mêmes tâches, mais dans un laboratoire ne fonctionnant pas 24 heures sur 24. Responsable de divers projets de recherche dans un laboratoire scientifique.	Fonctions dirigeantes, niveau III	Chef(fe) de laboratoire II du Laboratoire central de chimie: urgences/ routine/ analyses de protéines/ analyses externes	
17	Chef(fe) de laboratoire II dans un hôpital régional	Direction administrative et technique du laboratoire d'un hôpital régional employant jusqu'à 10 personnes et fonctionnant 24 heures sur 24. Charge de plusieurs élèves.			
16	<b>Chef(fe) de laboratoire II</b>	Direction administrative et technique d'un laboratoire employant environ dix personnes. Formation du personnel de laboratoire et des	Fonctions dirigeantes, niveau III		PT

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
		apprentis/ies. Prise en charge autonome d'une spécialité pointue. Formation de laborantin(e) sanctionnée par un diplôme et examen professionnel supérieur.			
16	Chef(fe) de laboratoire III dans un hôpital de district	Direction administrative et technique d'un laboratoire employant jusqu'à 10 personnes dans un hôpital de district fonctionnant 24 heures sur 24. Charge de plusieurs élèves.			
16	Suppléant(e) du/de la chef(fe) de laboratoire II dans un hôpital universitaire	Mêmes tâches que le/la laborantin(e) auxquelles s'ajoute la suppléance du/de la chef(fe) de laboratoire II. Participation à la coordination et à l'organisation des travaux de laboratoire. Tâches particulières dans le domaine de la recherche et du développement. Formation de laborantin(e) CRS sanctionnée d'un diplôme et, éventuellement, examen professionnel supérieur.	Fonctions dirigeantes, niveau III		
16	<b>Préparateur/trice en chef</b>		Fonctions dirigeantes, niveau III		
15	Laborantin(e) médical(e) dans un hôpital universitaire, un hôpital régional ou un hôpital de district	Réalisation autonome d'analyses biomédicales sur du matériel biologique provenant de patients des services d'urgence et de routine. Formation de stagiaires et mise au courant des nouveaux collaborateurs/trices. Tâches spécialisées dans le domaine de la recherche et du développement. Formation de laborantin(e) médicale CRS sanctionnée par un diplôme. Travail comportant de grandes responsabilités dans un laboratoire fonctionnant 24 heures sur 24.	Personnel médico-technique	Laborantin(e) médical(e) dans un laboratoire de l'Hôpital de l'île (p.ex. Laboratoire central de chimie, Laboratoire central d'hématologie, Laboratoire d'immunologie)	
14	<b>Laborantin(e) I</b>	Réalisation autonome de travaux de laboratoire très pointus en particulier dans le domaine de la recherche, prise en charge autonome d'une spécialité. Utilisation d'un large spectre de méthodes, formation de stagiaires, d'apprentis/ies et de nouveaux collaborateurs/trices. Réglage d'appareils complexes et optimisation des méthodes. Formation de laborantin(e) ou de laborantin(e) médical(e) sanctionnée par un diplôme.	Collaborateur/trice technique I	Laborantin(e) dans une clinique, dans un institut universitaire ou dans un laboratoire de recherche de l'Hôpital de l'île	
13	<b>Laborantin(e) II</b>	Réalisation autonome de travaux de laboratoire et de préparations. Réalisation et évaluation de mesures. Maniement d'appareils. Apprentissage de laborantin(e) ou de laborantin(e) médical(e) sanctionné par un examen.	Collaborateur/trice technique I	Laborantin(e) à l'Hôpital de l'île, sans contact direct avec les patients	
13	<b>Préparateur/trice</b>		Collaborateur/trice technique I		
11	Assistant(e) médicale de laboratoire dans un hôpital universitaire	Travaux d'administration et d'organisation à la réception d'un laboratoire central: téléphone, guichet, accueil des patients. Réception, contrôle et transmission du matériel biologique à analyser. Préparation du matériel biologique destiné aux appareils d'analyse. Responsabilité d'encadrer les stagiaires, d'informer sur les dispositions réglementant la prise de sang, d'effectuer des prises de sang capillaires dans les différentes divisions. Formation d'assistant(e) médical(e) sanctionnée par un diplôme.	Collaborateur/trice technique I	Assistant(e) médical(e) au Laboratoire central de l'Hôpital de l'île  Assistant(e) médical(e) dans le Laboratoire de recherche de l'Hôpital de l'île	
9	<b>Laborantin(e) auxiliaire</b>	Préparation, réalisation et évaluation de mesures simples, maniement d'appareils. Apprentissage d'assistant(e) médical(e) ou de laboriste sanctionné par un examen.	Collaborateur/trice technique II		

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
20	Directeur/trice des TRM dans un hôpital universitaire	Direction des TRM dans un hôpital universitaire. Dirige sur le plan technique, organisationnel et administratif le service de radiologie comptant 90 à 100 collaborateurs/trices et élèves. Grande autonomie et hautes responsabilités. Responsable de la formation pratique de 18 à 21 élèves. Formation CRS de technicien(ne) en radiologie médicale et formation de gestion. Membre de la direction de l'institut.	Fonctions dirigeantes, niveau II	Directeur/trice de l'ensemble de la radiologie diagnostique à l'Hôpital de l'île	
19	Suppléant(e) du/de la directeur/trice des TRM dans un hôpital universitaire	Suppléance du/de la directeur/trice des TRM ayant son propre domaine de compétences. Formation CRS de technicien(ne) en radiologie médicale et formation de gestion. Membre suppléant de la direction de l'institut.	Fonctions dirigeantes, niveau II	Suppléant(e) du/de la directeur/trice de l'ensemble de la radiologie diagnostique à l'Hôpital de l'île	
18	Chef(fe) technicien(ne) en radiologie médicale principal(e) dans un hôpital universitaire ou régional	Dirige sur le plan technique, organisationnel et administratif une équipe de 4 à 15 collaborateurs. Responsable de la formation pratique dans des domaines techniques spécifiques (radiodiagnostic, radiologie interventionnelle, radiooncologie, médecine nucléaire, radiopédiatrie). Résonance magnétique interventionnelle, informatique. Service assuré 24 heures sur 24. Formation CRS de technicien(ne) en radiologie médicale. Perfectionnement. Formation de gestion. Bonnes connaissances et expériences de gestion requises.	Fonctions dirigeantes, niveau III	Chef(fe) technicien(ne) en radiologie médicale à l'Hôpital de l'île: - à la clinique de pédiatrie - en médecine nucléaire - en radiooncologie Chef(fe) technicien(ne) en radiologie médicale dans un hôpital régional	
17	Assistant(e) chef(fe) en radiologie dans un hôpital de district de grande capacité	Dirige sur le plan technique, organisationnel et administratif une équipe de plus de 3 collaborateurs/trices. Responsable du respect des mesures de sécurité. Chargé(e) des différents types de radiographies, de l'administration des dossiers des patient(e)s, de la rédaction des rapports et de tâches de formation. Formation d'assistant(e) en radiologie avec connaissances de gestion approfondies.	Personnel médico-technique		
16	Chef d'équipe de TRM dans un hôpital universitaire  Chef de stage de TRM dans un hôpital universitaire	Chef des TRM à l'hôpital universitaire. Mêmes tâches que le/la TRM auxquelles s'ajoute la supervision technique et organisationnelle d'une équipe d'environ 3 collaborateurs/trices. Effectue des examens au diagnostic complexe. Service assuré 24 heures sur 24. Connaissances de gestion. Formation de technicien(ne) en radiologie médicale OU Chef de stage ayant des tâches de direction sur le plan technique, organisationnel et administratif pour les élèves (env. 21) des 3 années de formation. Assure la coordination entre le lieu de stage et l'école. Responsable du respect des objectifs de formation (disciplines et étapes) fixés par la CRS. Connaissances de gestion. Formation de technicien(ne) en radiologie médicale.	Personnel médico-technique	Chef(fe) d'équipe de radiologie médicale à l'Hôpital de l'île  Directeur/trice de stage en radiologie médicale à l'Hôpital de l'île	
16	<b>Assistant(e) en radiologie principal(e)*</b>	Dirige sur le plan technique, organisationnel et administratif une petite équipe (environ 3 collaborateurs/trices). Responsable du respect des mesures de sécurité. Chargé(e) des divers types de radiographies, de l'administration des dossiers des patient(e)s, des rapports de radiographie, de l'assistance aux patient(es) confrontés	Personnel médico-technique		PT

\* Correction d'une erreur de traduction dans les descriptions des fonctions-types de l'ordonnance sur les traitements ["Assistant(e) chef(fe) en radiologie"].



CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
		à un radiodiagnostic grave. Charge de formation. Assistant en radiologie de formation ayant des connaissances en matière d'encadrement.			
15	Technicien(ne) en radiologie médicale dans un hôpital universitaire ou régional	Chargé(e) de tous les types de radiographies à des fins diagnostiques ou thérapeutiques, d'examens complexes tels qu'angiographies, scanographies, remnographies (IRM), des radiographies en service pédiatrique ou aux urgences, de radiothérapies aux patients gravement malades requérant des méthodes de traitement complexes (radiooncologie), d'examens requérant le rayonnement d'isotopes radioactifs (médecine nucléaire). Formation et encadrement des élèves. Formation CRS de technicien(ne) en radiologie médicale (3 ans).		Technicien(ne) en radiologie médicale à l'Hôpital de l'île	
14	<b>Assistant(e) en radiologie I</b>	Chargé(e) des divers types de radiographies, de l'administration des dossiers des patient(e)s et de la rédaction des rapports de radiographie. Assiste les patient(e)s confrontés à un radiodiagnostic grave. Assistant(e) technique en radiologie médicale de formation.	Personnel médico-technique		
13	<b>Assistant(e) en radiologie II</b>	Chargé(e) des divers types de radiographies, des diagnostics de routine, de l'administration des dossiers des patient(e)s et de la rédaction des rapports de radiographie. Fonctions de formation. Assistant(e) technique en radiologie médicale de formation.	Personnel médico-technique		

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
17	Assistant(e) techniques en salle d'opération principal(e)	Mêmes tâches que les assistant(e)s techniques en salle d'opération, auxquelles s'ajoutent la direction et l'organisation d'une équipe d'infirmiers/ères ou assistant(e)s techniques en salle d'opération (300 à 500 pour cent de postes).	Personnel médico-technique	Assistant(e) technique en salle d'opération responsable à l'Hôpital de l'île, dans un hôpital régional ou dans un hôpital de district	
15	<b>Assistant(e) technique en salle d'opération</b>	Instrumentation, préparatifs préopératoires et postopératoires et stérilisation des instruments et du matériel opératoires. Contrôle et entretien divers appareils tels que lasers, endoscopes, etc. Organise le déroulement des interventions chirurgicales, travaille aux urgences et s'occupe de la formation des élèves. Formation d'assistant(e) technique en salle d'opération*.	Personnel médico-technique		

\* Correction d'une erreur de traduction dans les descriptions des fonctions-types de l'ordonnance sur les traitements du canton ["Infirmier/ère instrumentiste"].

<b>CT</b>	<b>Intitulé du poste</b>	<b>Description du poste</b>	<b>Chaîne de fonction</b>	<b>Exemple</b>	<b>PT</b>
13	<b>Pharmacien(ne)-assistant(e) I</b>	Responsable de la gestion de la pharmacie hospitalière (gestion des commandes, des stocks et délivrance des médicaments). Gestion administrative de la pharmacie. Assistant(e) en pharmacie de formation ayant de l'expérience professionnelle.	Personnel médico-technique		
12	<b>Assistant(e) médical(e) I</b>	Comme assistant(e) médical(e) II (11) encadrant en plus d'autres assistant(e)s médicaux/ales dans le cadre de plusieurs services de consultation parallèles.	Personnel médico-technique		
11	<b>Assistant(e) médical(e) II</b>	Assiste le/la médecin dans ses examens et traitements. Accueille et conseille les patient(e)s en étroite collaboration avec le/la médecin. Rédige les rapports médicaux et effectue les tâches administratives. Assistant(e) médical(e) de formation.	Personnel médico-technique		
11	<b>Pharmacien(ne)-assistant(e) II</b>	Collaborateur/trice d'une pharmacie hospitalière chargé(e) de la délivrance des médicaments aux unités de soins, des commandes de médicaments et des contrôles. Pharmacien(ne) assistant(e) de formation.	Personnel médico-technique		
11	<b>Assistant(e) en médecine vétérinaire</b>	Assiste le/la médecin vétérinaire lors des examens, des interventions chirurgicales et des soins postopératoires aux animaux. Surveille les anesthésies; responsable des instruments et de l'organisation des consultations. Perfusions, prélèvements sanguins, achats des médicaments, nettoyage et désinfection.	Personnel médico-technique		PT
8	<b>Employé(e) de la stérilisation</b>	Emballer, contrôler et trier le matériel selon les besoins de stérilisation. Contrôler le matériel stérile et le distribuer. Profil: expérience à un poste d'aide-soignant(e) auxiliaire au sein d'une unité de soins ou dans un bloc opératoire; connaissance du milieu hospitalier.	Personnel soignant auxiliaire		

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
15	<b>Technicien(ne)-dentiste en chef</b>	Direction, planification et organisation d'un laboratoire dentaire comptant plusieurs techniciens/nnes-dentistes.	Fonctions dirigeantes, niveau III		
13	<b>Technicien(ne)-dentiste I</b>	Organisation d'un laboratoire dentaire, fabrication d'appareils de prothèse dentaire dans l'ensemble du domaine techno-dentaire d'une clinique. Direction et responsabilité des cours de technique dentaire dans le domaine de l'enseignement propédeutique. Fabrication de prothèses dentaires pour les étudiants, devis, décomptes; évaluation des nouveaux matériels et appareils, collaboration technique dans le domaine de la recherche et des cours de perfectionnement professionnel. En règle générale diplômé(e) d'une haute école spécialisée dans la technique dentaire.	Collaborateur/trice technique I		
12	<b>Assistant(e) dentaire chef(fe)</b>	Comme assistant(e) dentaire I, mais chargé(e) en outre de l'administration, du planning des interventions des assistant(e)s dentaires de plusieurs services de consultation.	Personnel médico-technique		PT
12	<b>Hygiéniste dentaire</b>	Soins aux patient(e)s: prévention des caries, prévention et traitement des parodontoses (y compris radiographies). Collaboration aux cours universitaires. Participation aux études cliniques. Encadrement des stagiaires, responsabilité des instruments hygiéniques et du matériel.	Personnel médico-technique		
12	<b>Technicien(ne)-dentiste II</b>	Planification, fabrication et facturation d'appareils de prothèse dentaire pour une clinique. Collaboration à l'enseignement universitaire, fabrication de prothèses dentaires pour les étudiants, collaboration technique à la recherche et aux cours de perfectionnement. En règle générale brevet fédéral d'aptitude.	Collaborateur/trice technique I		
11	<b>Assistant(e) dentaire I</b>	Organisation et responsabilité auprès des patient(e)s. Soins aux patient(e)s identiques à ceux de l'assistant(e) dentaire II, mais chargé(e) en plus des radiographies, de l'éducation de l'hygiène buccale, de la prévention, et de la fabrication de petits appareils de prothèse dentaire. Participation à l'organisation des cours universitaires. Organisation de la formation des apprentis/ies. En règle générale, titulaire d'un diplôme.	Personnel médico-technique		
10	<b>Assistant(e) dentaire II</b>	Assiste tous les soins dentaires (y compris les préparations préopératoires), forme les apprentis/ies, collabore aux études cliniques et aux cours universitaires, aux travaux administratifs concernant les patient(e)s de la clinique et les cours universitaires, gère les commandes et les stocks de matériel.	Personnel médico-technique		
8	<b>Assistant(e) dentaire III</b>	Comme assistant(e) dentaire II, mais ne participe pas à la formation des apprentis/ies ni aux études cliniques.	Personnel médico-technique		

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
17	Audiologue	<p>Examen des troubles auditifs chez les enfants et les adultes. Investigations préopératoires et postopératoires, formation des stagiaires en audiométrie, conseils aux médecins-assistants, organisation de cours de formation et de perfectionnement.</p> <p><b>PLUS</b></p> <p>Expertises en matière de prothèses auditives (AI, AVS, AM, CNA), adaptation de prothèses conventionnelles et d'appareils à ancrage osseux, entretien et étalonnage des appareils de mesure, formation en électronique et perfectionnement sanctionné par le diplôme fédéral d'audio-prothésiste.</p> <p><b>ou</b></p> <p>Conseils aux parents et aux thérapeutes, mise en oeuvre de mesures thérapeutiques et sociales (d'entente avec son supérieur), encadrement d'enfants sourds et malentendants, rédaction de rapports à l'intention des médecins et de l'AI, contrôle des enfants auxquels a été posé un implant cochléaire. Perfectionnement en audiologie pour enfants à l'Institut de pédagogie curative.</p>		Audiologue à l'Hôpital de l'île	

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
16	ATEP/ assistant(e)s EEG principal(e) dans un hôpital universitaire	Mêmes tâches que l'ATEP (assistant(e)s EEG I), auxquelles s'ajoutent la supervision et l'évaluation préalable des examens, la direction, l'organisation et l'administration d'une petite équipe (env. 5 collaborateurs/trices), la formation et le perfectionnement du personnel EEG de l'Hôpital de l'île et d'autres cliniques cantonales (cliniques psychiatriques, cliniques de neurologie situées dans le canton de Berne ou dans d'autres cantons). Formation professionnelle DN I, formation de base et perfectionnement pour ATEP en cours d'emploi sanctionnés par des diplômes. Plusieurs années d'expérience.	Fonctions dirigeantes, niveau III	Directeur/trice ATEP à l'Hôpital de l'île	
15	Technicien(ne) ATEP / EEG	Responsabilité technique et administrative du laboratoire de télémétrie EEG. Analyses informatisées (brain-mapping) et spectrales. Evaluation préalable des examens. Formation médico-technique ou formation à un métier de la santé DN I, formation de base et perfectionnement professionnel pour ATEP en cours d'emploi sanctionnés par des diplômes.	Personnel médico-technique	Technicien ATEP à l'Hôpital de l'île	
14	ATEP (assistant(e) EEG I) dans un hôpital universitaire	Assure seul(e) les électro-encéphalographies (EEG) dans son domaine de spécialité (enregistrement papier et informatisé par système vidéo et par télémétrie), effectue en salle d'opération les examens requis pour constater la mort cérébrale, procède à l'enregistrement de divers examens neurophysiologiques (MSLT, polysomnographie). Participe au service de garde (24 heures sur 24), assiste les patient(e)s durant et après les EEG. Administration du laboratoire et du secrétariat. Formation médico-technique ou formation à un métier de la santé DN I et formation de base pour ATEP (assistant(e) technique en électrophysiologie) en cours d'emploi sanctionnée par un diplôme.	Personnel médico-technique	ATEP à l'Hôpital de l'île	
14	<b>Assistant(e) EEG I ATEP</b>	Assure seul(e) les électro-encéphalographies (EEG) dans son domaine de spécialité (enregistrement papier et informatisé), assiste les patient(e)s durant les examens EEG. Administration du laboratoire. Analyse informatisée des EEG (brain-mapping), fonctions de recherche et de formation. Formation de base aux techniques médicales comme formation d'assistant(e) médical(e), TRM ou formation à un métier de la santé DN I avec perfectionnement professionnel continu en EEG sanctionné par un diplôme et quelques années d'expérience.	Personnel médico-technique		
13	<b>Assistant(e) EEG II ATEP</b>	Assure seul(e) tous les examens (EEG) dans son domaine de spécialité (enregistrement papier et informatisé), assiste les patient(e)s lors des examens EEG. Administration du laboratoire. Formation de base aux techniques médicales comme formation d'assistant(e) médical(e), TRM ou formation à un métier de la santé DN I avec perfectionnement professionnel continu en EEG sanctionné par un diplôme.	Personnel médico-technique		

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
21	Chef(fe) cardiotechnique dans un hôpital universitaire	Direction du service spécialisé de cardiotechnique. Responsable de la formation dans le domaine de la circulation extracorporelle (cardiotechnique), de l'organisation, de la planification, de la formation, du perfectionnement et des services proposés dans ce domaine spécialisé. Responsable de l'achat et de l'entretien réglementaire d'unités hautement spécialisées. Même formation que le/la cardiotechnicien(ne), mais avec un minimum de 5 ans d'expérience professionnelle en cardiotechnique dans un hôpital universitaire, doublée d'une formation de gestion. Titulaire d'une autorisation du European Board of Cardiovascular Perfusion pour former des cardiotechnicien(ne)s.	Fonctions dirigeantes, niveau II	Chef(fe) de cardiotechnique à l'Hôpital de l'île	
19	Cardiotechnicien dans un hôpital universitaire	Cardiotechnicien(ne) travaillant de façon autonome sur des appareils destinés à l'assistance ventriculaire (p.ex. coeur artificiel extracorporel). Responsable de l'utilisation et du fonctionnement de ces machines lors d'interventions différées ou urgentes. Responsable de la formation et d'autres tâches techniques et/ou scientifiques dans le domaine spécialisé de la cardiotechnique. Même formation que le/la cardiotechnicien(ne) en formation, sanctionnée par un examen du European board of Cardiovascular Perfusion.	Technicien	Cardiotechnicien(ne) à l'Hôpital de l'île	
17	Cardiotechnicien(ne) en formation dans un hôpital universitaire	Formation de deux ans dans le domaine de la circulation extracorporelle (cardiotechnique) reconnue par l'European Board of Cardiovascular Perfusion. La formation doit être sanctionnée par un travail de diplôme scientifique et par un examen du European Board of Cardiovascular Perfusion. Conditions à satisfaire pour suivre cette formation: formation en soins infirmiers généraux sanctionnée par un diplôme et formation complémentaire en soins anesthésiques ou intensifs et une année d'expérience professionnelle au minimum.	Technicien	Cardiotechnicien(ne) en formation à l'Hôpital de l'île	

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
20	Directeur/trice du service de physiothérapie d'un hôpital universitaire	Direction administrative de l'ensemble de la physiothérapie à l'Hôpital de l'Île. Responsable de 9 divisions de physiothérapie et de la gestion des postes pour 50 à 100 collaborateurs/trices et élèves. Responsable de toutes les tâches de planification et d'évaluation des futurs besoins (locaux, constructions, collaboration en matière de conventions tarifaires, statistiques des prestations, création de postes, restructuration des divisions). Conseils spécialisés aux physiothérapeutes qui lui sont directement subordonnés. Information au public. Au bénéfice d'une formation reconnue en gestion.	Fonctions dirigeantes, niveau II	Directeur/trice du service de physiothérapie à l'Hôpital de l'Île	
19	Suppléant(e) du/de la directeur/trice du service de physiothérapie  Chef(fe) physiothérapeute d'une grande division	Direction d'une grande division de physiothérapie. Responsabilité technique et organisationnelle pour 15 collaborateurs/trices et élèves. Mêmes tâches que le chef(fe) physiothérapeute d'une grande division auxquelles s'ajoutent la responsabilité des projets et la gestion permanente des tâches déléguées par le/la directeur/trice du service de physiothérapie. Direction d'une équipe de 15 collaborateurs/trices et élèves. Responsabilité technique et organisationnelle extrêmement élevée dans les domaines spécialisés les plus divers. Travaux scientifiques. Formation de gestion.	Fonctions dirigeantes, niveau II	Suppléant(e) du/de la directeur/trice du service de physiothérapie à l'Hôpital de l'Île  Chef(fe) physiothérapeute d'une grande division de l'Hôpital de l'Île (orthopédie, médecine, pédiatrie, neurologie), chef(fe) physiothérapeute au Loryspital.	
19	Chef(fe) physiothérapeute d'un grand hôpital régional	Mêmes tâches que le physiothérapeute I (17) auxquelles s'ajoute la direction technique, organisationnelle et administrative d'un secteur de physiothérapie comprenant plus de 6 collaborateurs/trices et élèves.			
18	Chef(fe) physiothérapeute d'une petite division (= chef(fe) physiothérapeute)  Suppléant du/de la chef(fe) physiothérapeute d'une grande division d'un hôpital universitaire  Physiothérapeute avec connaissances spécialisées et fonctions complémentaires	Physiothérapeute dipl. auquel/à laquelle est subordonnée, sur le plan technique et administratif, une équipe de 6 collaborateurs/trices et élèves. Responsable dans divers domaines spécialisés au niveau des cliniques universitaires. Accomplissement de tâches inhérentes aux projets. Renseignements aux médecins, infirmiers/ères et étudiant(e)s dans les cliniques qui lui sont attribuées.  Physiothérapeute dipl. assumant des fonctions spéciales et des tâches bien délimitées: enseignement interne et externe, suppléance à la tête d'une équipe de 10 à 15 collaborateurs/trices et élèves.  Physiothérapeute dipl. assumant des tâches et des fonctions variées en toute autonomie. Responsabilité d'une unité de soins, enseignement interne et externe, organisation de soirées d'information, membre de groupes de travail spécialisés sur le plan suisse, encadrement et qualification des élèves (mêmes tâches envers les élèves que les physiothérapeutes dipl. avec connaissances spécialisées, CT 17).		Chef(fe) physiothérapeute dans une petite division de l'Hôpital de l'Île (p.ex. rhumatologie, chirurgie de la main, chirurgie cardio-vasculaire et thoracique)  Suppléant(e) du/de la chef(fe) physiothérapeute dans une grande division de l'Hôpital de l'Île (orthopédie, médecine, pédiatrie, neurologie) Physiothérapeute dans un domaine spécialisé (p.ex. fibrose kystique à la clinique pédiatrique de l'Hôpital de l'Île)	
18	<b>Chef(fe) physiothérapeute</b>	Comme physiothérapeute I (17) mais assurant en plus la direction technique, organisationnelle et administrative du domaine physiothérapie et encadrant environ trois collaborateurs/trices et élèves.	Fonctions dirigeantes, niveau III		



CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
17	Physiothérapeute diplômé I avec connaissances spécialisées	Réalisation autonome des examens médicaux et des traitements physiothérapeutiques. Responsable de l'encadrement d'un(e) élève pendant une année, et de sa qualification.		Physiothérapeute à l'Hôpital de l'Île dans les domaines spécialisés suivants: orthopédie, médecine, chirurgie thoracique, réhabilitation neurologique, rhumatologie, chirurgie de la main, clinique pédiatrique	
17	Suppléant(e) du/de la chef(fe) physiothérapeute d'un grand hôpital régional	Comme physiothérapeute dipl. I (17). Suppléance de la direction technique, organisationnelle et administrative d'un secteur de physiothérapie comprenant plus de 6 collaborateurs/trices et élèves.			
17	<b>Physiothérapeute I</b>	Réalisation autonome des traitements physiothérapeutiques de patient(e)s, femmes enceintes et prématurés dans le cadre du programme directeur. Anime des groupes, par exemple de rééducation périnéale, de thérapie pour femmes amputées du sein, de préparation à l'accouchement ou de gymnastique post-partum. Exerce auprès de patient(e)s en mode résidentiel ou ambulatoire. Fonctions de formation pratique et d'enseignement dans les écoles du domaine sanitaire.	Thérapeute		PT
17	<b>Thérapeute par le sport</b>	Direction d'un groupe thérapeutique de 12 patient(e)s au plus comportant de l'expression corporelle, de la gymnastique et de la relaxation (training autogène). Pratique de tous les types de sports en salle ou en plein air. Développement de la condition physique et réapprentissage de la conscience du corps.	Thérapeute		
16	<b>Physiothérapeute II</b>	Réalisation autonome de traitements physiothérapeutiques de diverse nature.	Thérapeute		
14	Masseur/masseuse dipl. méd. avec connaissances spécialisées	Effectue des massages médicaux dans un hôpital universitaire lors de maladies très complexes. Tâches organisationnelles, activités novatrices consistant à mettre en pratique les méthodes les plus récentes pour les maladies les plus diverses. Au bénéfice d'une formation de min. 2 ans à temps complet ou de 3 ans en cours d'emploi dans une école reconnue (p.ex. St-Gall ou Aarau), participation régulière à des cours de perfectionnement, plusieurs années d'expérience professionnelle.		Masseur/masseuse med. à l'Hôpital de l'Île	
13	Masseur/masseuse dipl. méd. dans un hôpital ou un foyer	Effectue des massages médicaux dans un hôpital ou un foyer. Au bénéfice d'une formation de min. 2 ans à temps complet ou de 3 ans en cours d'emploi dans une école reconnue (p.ex. St-Gall ou Aarau).			

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
19	Chef(fe) ergothérapeute d'un hôpital universitaire, d'un hôpital régional, d'une clinique ou d'une école spécialisée	Ergothérapeute dipl. assumant la direction technique, organisationnelle et administrative d'une division comptant au min. 6 ergothérapeutes et des élèves. Veille à la bonne exécution des mandats et à la réalisation des objectifs. Responsable des résultats obtenus. Formation complémentaire telle que Sensory Integration, Bobath (pour les enfants), technique d'entretien ou autre formation équivalente.	Fonctions dirigeantes, niveau II	Chef(fe) ergothérapeute en réhabilitation neurologique à l'Hôpital de l'île	
18	<b>Chef(fe) ergothérapeute</b>	Comme ergothérapeute I (17) mais assurant en plus la direction technique, organisationnelle et administrative du domaine ergothérapie et encadrant environ trois collaborateurs/trices et des élèves.	Fonctions dirigeantes, niveau III		
18	Ergothérapeute dipl. avec connaissances spécialisées et fonctions complémentaires	Ergothérapeute dipl. assumant des fonctions exigeant une formation complémentaire (p.ex. Sensory Integration, formation en technique d'entretien ou formation équivalente). Direction de projets, mandats dans le domaine de l'enseignement, études scientifiques, examens spécialisés (p.ex. évaluation de la capacité de travail).	Collaborateur/trice spécialisé(e) supérieur(e)	Spécialiste à l'Hôpital de l'île, p.ex. en pédiatrie	
18	<b>Thérapeute de famille</b>	Thérapeute de famille participant à la thérapie sur ordonnance du/de la médecin. Thérapeute ou infirmier/infirmière de formation ayant une formation complémentaire dans le domaine de la thérapie familiale de deux ans minimum.	Collaborateur/trice dans le domaine social I		
17	<b>Ergothérapeute I</b>	Gestion autonome d'un atelier (stock, etc.). Emet, en collaboration avec les autres ergothérapeutes, les propositions nécessaires à la gestion ou à la supervision. Accompagnement ergothérapeutique, sous la direction d'un(e) médecin, de groupes comptant cinq à sept patient(e)s. Exerce, selon le handicap, au sein d'une clinique, d'un hôpital, d'un centre psychiatrique ambulatoire, d'un foyer ou d'un hôpital de jour. Chargé(e) d'accompagnements thérapeutiques individuels. Mise en oeuvre des programmes thérapeutiques déterminés par l'équipe.	Thérapeute		PT
17	Ergothérapeute diplômé(e) avec connaissances spécialisées	Prise en charge des patient(e)s dans leur champ d'activités professionnel et social. Planification et réalisation autonome de thérapies individuelles ou en groupe avec des enfants, des adolescents ou des adultes dans son domaine de spécialisation. Evaluation des traitements et rédaction de rapports.	Thérapeute	Ergothérapeute à l'Hôpital de l'île avec connaissances spécialisées (p.ex. chirurgie de la main)	
17	<b>Responsable d'atelier thérapeutique</b>	Assure les thérapies individuelles et/ou les accompagnements thérapeutiques de groupes de 15 personnes au plus. Animation et encadrement d'un atelier de peinture et des activités de poterie et d'écriture. Encourage l'expression et la créativité au travers de ces disciplines.	Thérapeute		
17	<b>Musicothérapeute</b>	Animation d'un atelier de musicothérapie individuelle ou en groupe de huit patients/tes au maximum. Exerce, selon le handicap traité, au sein d'une clinique ou de centres psychiatriques ambulatoires. Mise en oeuvre et recherche du registre instrumental de chaque patient(e). Développement d'une relation thérapeutique par la musique en complément d'autres psychothérapies.	Thérapeute		
17	<b>Sociothérapeute</b>	Utilisation des techniques d'animation thérapeutique. Maintien en éveil et réveil des relations sociales des patients/tes au sein de l'hôpital ou à l'extérieur. Supervision ou exécution des activités	Thérapeute		

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
		prévues pour toute une clinique ou policlinique. Activités socioculturelles, créativité, expression corporelle, entretiens, aide à la scolarisation, coordination des loisirs dans tous les domaines.			
16	<b>Ergothérapeute II</b>	Réalisation autonome des ergothérapies individuelles ou en groupe de cinq à sept patient(e)s sous la direction d'un(e) médecin. Utilisation des méthodes thérapeutiques définies par l'équipe. Selon le handicap, peut exercer au sein d'une clinique, d'un foyer, d'un centre psychiatrique ambulatoire ou en hôpital de jour.	Thérapeute		
16	Ergothérapeute diplômé(e)	Prise en charge des patients dans leur champ d'activités professionnel et social. Planification et réalisation autonome de thérapies individuelles ou en groupe avec des enfants, des adolescents ou des adultes dans son domaine de spécialisation. Evaluation des traitements et rédaction de rapports. Collaboration avec les médecins, le personnel soignant, les autres thérapeutes, la famille, les enseignant(e)s et les employeurs des patient(e)s. Réalisation de tâches organisationnelles et administratives.	Thérapeute		
14	<b>Thérapeute d'animation I</b>	Comme thérapeute d'animation II (13), mais en plus responsabilité d'un petit groupe de thérapie d'animation, environ deux collaborateurs/trices.	Thérapeute		PT
14	Thérapeute d'animation I	Collaborateur/trice ayant effectué une formation de 2 ans en TA après avoir exercé une première activité professionnelle. Responsabilité pour le travail thérapeutique des autres collaborateurs/trices du groupe ou conduite d'un petit groupe de thérapie d'animation.			
13	<b>Thérapeute d'animation II</b>	Thérapeute d'animation dans des unités de soins ou des groupes d'habitation de cliniques, de foyers ou de foyers médicalisés. Thérapie d'animation individuelle ou en groupe de patient(e)s âgé(e)s ou atteint(e)s de longue maladie.	Thérapeute		
13	Thérapeute d'animation II	Collaborateur/trice ayant effectué une formation de 2 ans en TA après avoir exercé une première activité professionnelle. N'assume aucune fonction dirigeante.			
12	<b>Thérapeute auxiliaire</b>	Spécialiste travaillant avec les patient(e)s en fonction de sa formation. Directement subordonné(e) à un(e) thérapeute.	Thérapeute auxiliaire		
12	Thérapeute auxiliaire II	Spécialiste travaillant avec les pensionnaires d'un foyer en fonction de sa formation. Animation et activités thérapeutiques avec les pensionnaires.			
8	Thérapeute auxiliaire II	Collaborateur/trice sans formation professionnelle. Animation autonome des pensionnaires.			

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
20	Logopédiste dipl. principal(e)	Examen et traitement autonomes d'enfants et d'adultes souffrant de troubles du langage, de la phonation ou de la voix, en collaboration avec le service spécialisé concerné; formation autonome des stagiaires. <b>Tâches supplémentaires:</b> direction technique, organisationnelle et administrative du service de logopédie d'une clinique ou d'un hôpital.			
19	Logopédiste dipl.	Examen et traitement autonomes d'enfants et d'adultes souffrant de troubles du langage, de la phonation ou de la voix, en collaboration avec le service spécialisé concerné. Formation autonome des stagiaires.			

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
18	Chef(fe) diététicien(ne)	Direction technique, organisationnelle et administrative des consultations diététiques pour adultes dans au moins 10 cliniques. A la tête d'une équipe d'env. 7 collaborateurs/trices et de 2 stagiaires. Veille à l'exécution des mandats et à la réalisation des objectifs. Responsable des résultats obtenus et du contrôle de la qualité dans ce domaine. Elaboration du plan de travail et coordination des équipes. Chargé de donner des instructions en matière de diététique et d'assurer l'information aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des cliniques. Expérience professionnelle et formation de cadre ou équivalente.	Fonctions dirigeantes, niveau III	Chef(fe) diététicien(ne) de l'Hôpital de l'Ile	
17	Diététicien(ne) dipl. assumant des tâches dans le domaine de la santé publique	Consultations diététiques pour les particuliers et les groupes. Donne des instructions en matière de diététique en fonction des nouvelles connaissances scientifiques acquises. Direction des stages, enseignement spécialisé, conférences, organisation de cours de formation et de perfectionnement, ainsi que de séminaires. Responsabilité générale pour les projets (p.ex. évaluations dans des établissements de restauration collective, projets interdisciplinaires de recherche en diététique). Information au public et aux médias: rédaction d'articles spécialisés, campagnes d'information, collaboration avec les autorités, etc. (radio, TV, presse écrite).	Thérapeute	Diététicien(ne) au Service cantonal d'information alimentaire (à l'Hôpital de l'Ile)	
16	Diététicien(ne) dipl. avec connaissances spécialisées et fonctions complémentaires	Responsable des questions diététiques dans plusieurs cliniques et/ou cliniques très spécialisées. Organisation indépendante de consultations et de diétothérapies dans tous les domaines spécialisés. Direction des stages organisés à l'intention des étudiants de l'Ecole de diététiciennes et diététiciens. Organisation de colloques à l'intention des médecins et du personnel soignant. Charge d'enseignement interne avec examens finaux (à l'Ecole de diététiciennes et diététiciens et à l'Ecole de cuisinières et cuisiniers en diététique de l'Hôpital de l'Ile). Perfectionnement didactique et méthodique. Organisation autonome de consultations de groupe à l'intention des patient(e)s. Direction de projets de moyenne importance, organisation et planification de séances, coordination de projets de recherche en diététique en collaboration avec les médecins.	Thérapeute	Diététicien(ne) à l'Hôpital de l'Ile au bénéfice d'une formation spécialisée (p.ex. néphrologie, sida) et effectuant des tâches spéciales	
15	Diététicien(ne) dipl.	Organisation indépendante de consultations diététiques et de diétothérapies, également pour des patients souffrant de maladies complexes. Donne des instructions en matière de diététique en fonction des nouvelles connaissances scientifiques acquises. Calcule les teneurs en substances nutritives. Participe à la formation des élèves et aux consultations de groupe et conseille les médecins et le personnel soignant pour toute question diététique.	Thérapeute	Diététicien(ne) à l'Hôpital de l'Ile sans connaissances spécialisées Diététicien(ne) dans un hôpital régional ou un hôpital de district	
15	<b>Diététicien(ne)</b>	Entière responsabilité du domaine de la diététique (sans collaborateurs/trices): conseils, thérapie, prévention et formation des patient(e)s en matière de diététique (régime, alimentation). Calcul de la valeur nutritive des aliments et établissement de plans d'alimentation. Etroite collaboration avec le/la cuisinier/ère spécialiste des régimes à qui il/elle peut donner des instructions techniques. Rôle de conseil en matière de diététique auprès des médecins et du	Thérapeute		PT

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
		personnel soignant.			

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
25	<b>Psychologue-chef(fe) Ia</b>	Psychologue titulaire de l'habilitation dirigeant le service de psychologie d'une clinique universitaire (environ 5 postes).	Fonctions dirigeantes, niveau II		
24	<b>Psychologue-chef(fe) I</b>	Psychologue dirigeant un service psychiatrique assez important d'une clinique cantonale (plus de 5 postes). OU Directeur/trice d'un important service psychologique pour enfants.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
23	<b>Psychologue-chef(fe) II</b>	Psychologue dirigeant un petit service de psychologie (5 postes au maximum) ayant des fonctions de formation par exemple dans le cadre de la formation à la thérapie. En général docteur(e) ès lettres. OU directeur/trice d'un petit service psychologique pour enfants ou suppléant(e) du/de la directeur/trice d'un important service psychologique pour enfants.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
22	<b>Psychologue I</b>	Psychologue faisant de la recherche de manière autonome et ayant des fonctions de formation notamment dans le cadre des formations postgrades, du programme thérapeutique, etc. Docteur(e) ès lettres. OU psychologue ayant une formation reconnue en thérapie (lic. ou docteur(e) ès lettres), une formation de psychothérapeute sanctionnée par un diplôme et titulaire d'une autorisation cantonale d'exploiter un cabinet ou une formation reconnue par l'association professionnelle de la branche (FSP) et conduisant seul(e) des psychothérapies. OU conseiller/conseillère d'éducation comme classe 21 mais avec une formation spécialisée complémentaire (ex: psychothérapie ou thérapie familiale).	Collaborateur/trice dans le domaine social I	Cliniques: psychologue d'une unité de soin ou d'un service de consultations ayant des fonctions de formation dans ce domaine (supervision de la formation des thérapeutes); conseiller/ère d'éducation ayant par exemple une formation de type Gammer	PT
21	<b>Psychologue II</b>	Psychologue traitant de manière autonome des problèmes scientifiques et/ou conduisant des psychothérapies. Licencié(e) ès lettres sans autorisation cantonale d'exploiter un cabinet ni reconnaissance par l'association professionnelle de la branche. OU conseiller/conseillère d'éducation diplômé(e) de l'université ayant une formation complémentaire postgrade de conseiller/conseillère d'éducation / psychologue scolaire.	Collaborateur/trice dans le domaine social I	Cliniques: psychologue d'une unité de soins ou d'un service de consultations, conseiller/ère d'éducation; chef(fe) de groupes thérapeutiques; psychologue auprès du tribunal des mineurs	
20	<b>Psychologue diplômé(e) I</b>	Psychologue de formation non universitaire (diplômé(e) d'une formation spécialisée telle que IAP avec formation complémentaire). Traitement autonome de dossiers de délinquants mineurs et de familles en difficulté pour le tribunal ainsi que du suivi autonome thérapeutique ou pédagogique des clients/tes.	Collaborateur/trice dans le domaine social I		
20	<b>Psychologue III</b>	Psychologue traitant de manière autonome des questions scientifiques et/ou conduisant des psychothérapies sous la responsabilité d'un tiers. Licencié(e) ès lettres. OU conseiller/ère d'éducation diplômé(e) de l'université sans formation postgrade.	Collaborateur/trice dans le domaine social I	Cliniques: psychologue au sein d'une unité de soins ou d'un service de consultations sans formation postgrade en thérapie (après études universitaires); conseiller/ère d'éducation non diplômé(e), conseiller/ère d'orientation professionnelle; chef(fe) de groupes thérapeutiques	
19	<b>Psychologue diplômé(e) II</b>	Psychologue comme psychologue diplômé(e) IV (17) assurant de manière autonome le suivi des patient(e)s (psychologue diplômé(e) d'une formation spécialisée telle que IAP, avec formation complé-	Collaborateur/trice dans le domaine social I		

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
		mentaire)			
19	<b>Psychologue IV</b>	Psychologue traitant de manière autonome des questions scientifiques. Licencié(e) ès lettres.	Collaborateur/trice spécialisé(e) supérieur(e)		
18	<b>Psychologue diplômé(e) III</b>	Psychologue comme psychologue diplômé(e) IV (17) assurant de manière autonome le suivi des patient(e)s sous la responsabilité d'un tiers (psychologue diplômé(e) d'une formation spécialisée telle que IAP)	Collaborateur/trice dans le domaine social I		
17	<b>Psychologue diplômé(e) IV</b>	Psychologue assumant les tâches qui lui sont déléguées, ayant acquis les méthodes au cours d'une formation spécialisée (diplômé(e) d'une formation spécialisée telle que IAP).	Collaborateur/trice dans le domaine social I		



CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
20	<b>Assistant(e) social(e) Ia</b>	Direction d'un service social assez important, avec des tâches de direction complexes et des conditions de travail difficiles.	Collaborateur/trice dans le domaine social I	Chef(fe) du service social interne d'une clinique	
20	<b>Assistant(e) social(e)-thérapeute</b>	Assistant(e) social(e) ayant une formation complémentaire dans le domaine de la thérapie familiale et / ou du conseil conjugal.	Collaborateur/trice dans le domaine social I		PT
20	Assistant(e) social(e) avec des responsabilités de direction  Assistant(e) social(e) avec formation complémentaire	Assistant(e) social(e) diplômé(e) ayant la direction personnelle et professionnelle d'un domaine spécialisé. Veille à la bonne exécution des mandats et à la réalisation des objectifs. Chargé(e) de la recherche et de la gestion des ressources. Responsable des résultats obtenus. Assistant(e) social(e) diplômé(e) assumant des fonctions qui requièrent une formation complémentaire (formation en thérapie, études postgrades, formation en gestion d'entreprise). Veille à la bonne exécution des mandats et à la réalisation des objectifs	Fonctions dirigeantes, niveau II  Collaborateur/trice dans le domaine social I		
19	<b>Assistant(e) social(e) I</b>	Assistant(e) social(e) ayant des responsabilités de direction. Chef(fe) d'un service social ou d'une équipe OU responsable unique par exemple d'un service de probation, d'un office de patronage, de la surveillance du placement d'enfants, des tâches en matière de tutelle, etc.	Collaborateur/trice dans le domaine social I		PT
19	Assistant(e) social(e) I	Assistant(e) social(e) diplômé(e) assumant des fonctions spéciales telles que direction de projets, conseils spécialisés, suppléance pour des tâches de direction. Responsabilité pour les résultats obtenus dans son domaine d'activités. Assistant(e) social(e) diplômé(e) avec responsabilité exclusive dans un domaine d'activités très complexe et exigeant, assumant d'importantes tâches de coordination.	Collaborateur/trice dans le domaine social I  Collaborateur/trice dans le domaine social I	Assistant(e) social(e) d'un service social avec responsabilité exclusive sur le plan professionnel (p.ex. pour plusieurs communes ou pour la Clinique pédiatrique de l'Hôpital de l'Île)	
18	<b>Assistant(e) social(e) II</b>	Assistant(e) social(e) diplômé(e) avec responsabilité exclusive (direction de service simple) et tâches complexes d'assistance et de conseil.	Collaborateur/trice dans le domaine social I	Assistant(e) social(e) auprès d'un tribunal des mineurs	
18	Assistant(e) social(e) II	Assistant(e) social(e) diplômé(e). Travail social individuel ou communautaire. Responsable, dans les limites des compétences qui lui ont été déléguées, des résultats obtenus dans son champ d'activités.	Collaborateur/trice dans le domaine social I	Assistant(e) social(e) au sein d'une équipe d'assistant(e)s sociaux/ales (travail avec des mineurs ou activité similaire)	
17	<b>Assistant(e) social(e) III</b>	Assistant(e) social(e) diplômé(e) accomplissant des tâches d'assistance et de conseil. Traitement de projets, fonctions d'organisation et de coordination.	Collaborateur/trice dans le domaine social I		
17	Assistant(e) social(e) III	Assistant(e) social(e) diplômé(e). Travail social individuel ou communautaire sous contrôle. Chargé d'exécuter des tâches avec une capacité décisionnelle limitée.	Collaborateur/trice dans le domaine social I		
16	<b>Assistant(e) social(e) IV</b>	Assistant(e) social(e) non diplômé(e). Formation à une profession apparentée telle qu'infirmier/ère diplômé(e) ou apprentissage professionnel avec plusieurs années d'expérience dans le domaine social.	Collaborateur/trice dans le domaine social I		

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
23	<b>Educateur/trice spécialisé(e) en chef I</b>	Pédagogue / éducateur/trice en chef d'un important sous-domaine (foyer, internat d'environ 10 groupes de pensionnaires) ayant des fonctions au sein de la direction générale et/ou en assurant la suppléance.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
22	Educateur/trice spécialisé(e) en chef Ia	Pédagogue / éducateur/trice en chef d'un sous-domaine (foyer, internat de 8 à 9 groupes de pensionnaires) ayant des fonctions au sein de la direction générale et/ou en assurant la suppléance.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
21	Educateur/trice spécialisé(e) en chef Ib	Pédagogue / éducateur/trice en chef d'un sous-domaine (foyer, internat de 5 à 7 groupes de pensionnaires) ayant des fonctions au sein de la direction générale et/ou en assurant la suppléance.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
20	<b>Educateur/trice spécialisé(e) en chef II</b>	Pédagogue / éducateur/trice en chef d'un sous-domaine d'une institution; jusqu'à quatre groupes de pensionnaires. Avec des fonctions au sein de la direction générale et/ou en assurant la suppléance.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
19	<b>Educateur/trice spécialisé(e) I</b>	Chef(fe) de groupe comme éducateur/trice spécialisé(e) II (18) mais assumant en plus des fonctions exigeantes (ex: service de santé) pour tout un domaine de l'école ou de l'internat.	Collaborateur/trice dans le domaine social I		
18	<b>Educateur/trice spécialisé(e) II</b>	Chef(fe) d'un groupe d'habitation externe ayant des collaborateurs/trices subordonnés. Compétence de donner des instructions en matière de fonctionnement et dans le domaine pédagogique.	Collaborateur/trice dans le domaine social I		PT
17	<b>Educateur/trice spécialisé(e) III</b>	Chef(fe) de groupe ayant des collaborateurs/trices subordonnés. Compétence de donner des instructions en matière de fonctionnement et dans le domaine pédagogique.	Collaborateur/trice dans le domaine social I		
16	<b>Educateur/trice spécialisé(e) IV</b>	Collaborateur/trice dans un groupe, assumant la direction d'une équipe ou des fonctions de coordinateur/trice. Collaboration au service de groupe ou au réfectoire. Responsabilité, encadrement, éducation, observation de six à huit enfants en collaboration avec d'autres collaborateurs/trices.	Collaborateur/trice dans le domaine social I		
15	<b>Educateur/trice spécialisé(e) V</b>	Comme éducateur/trice spécialisé(e) IV (16), mais sans direction d'équipe. Subordonné(e) au/à la chef(fe) de groupe.	Collaborateur/trice dans le domaine social I		
13	<b>Aide-éducateur/trice I</b>	Comme aide-éducateur/trice II, mais avec des tâches spéciales: chef(fe) de groupe, coordinateur/trice.	Collaborateur/trice dans le domaine social II		
12	<b>Aide-éducateur/trice II</b>	Aide-éducateur/trice ayant suivi une formation professionnelle mais sans formation d'éducateur/trice spécialisé(e). Educateur/trice spécialisé(e) en 3e ou 4e année de formation en cours d'emploi.	Collaborateur/trice dans le domaine social II		
11	<b>Aide-éducateur/trice III</b>	Aide-éducateur/trice ayant suivi une formation professionnelle mais sans formation d'éducateur/trice spécialisé(e). Educateur/trice spécialisé(e) en 1ère ou 2e année de formation en cours d'emploi.	Collaborateur/trice dans le domaine social II		
6	<b>Aide-éducateur/trice III</b>	Collaborateur/trice sans formation professionnelle mais ayant de l'expérience dans le domaine de l'éducation ou de l'encadrement. Encadrement au sein d'un service de groupe (par ex: surveillance des réfectoires, des dortoirs, auxiliaire de groupe).	Collaborateur/trice dans le domaine social II		

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
19	Chef(fe) d'un service d'éducation précoce	Pédagogue spécialisé(e) dans l'éducation précoce assumant la direction d'un service comptant entre 5 et 9 personnes.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
18	Pédagogue spécialisé(e) dans l'éducation précoce	Evaluation du développement de l'enfant, encouragement individuel et en petits groupes, collaboration avec des pédagogues et autres spécialistes. Titulaire d'un diplôme en pédagogie curative clinique (éducateur/trice spécialisé(e)) ou en ergothérapie, avec une formation spécialisée en éducation précoce (Ecoles médico-pédagogiques de Zurich et de Bâle, IPC de l'Université de Fribourg), ou encore titulaire d'un diplôme en pédagogie curative scolaire (enseignant(e) spécialisé(e)).	Collaborateur/trice dans le domaine social	Pédagogue spécialisé(e) dans l'éducation précoce travaillant dans un service d'éducation précoce	
17	Pédagogue spécialisé(e) dans l'éducation précoce sans formation spécifique	Au bénéfice d'une formation de base (ergothérapeute ou titulaire d'un diplôme en pédagogie curative clinique sans formation spécialisée). Participation à l'évaluation du développement de l'enfant, encouragement individuel et en petits groupes, collaboration avec des pédagogues et autres spécialistes.			

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
15	<b>Directeur/trice de crèche I</b>	Directeur/trice d'une crèche moyennement importante (environ 26 à 35 enfants inscrits), ayant jusqu'à cinq collaborateurs/trices qui lui sont directement subordonnés (y compris éducateurs/trices de la petite enfance stagiaires). Entière responsabilité de la sécurité des enfants confiés, du fonctionnement de la crèche en général et de la formation des stagiaires. Educateur/trice de la petite enfance ou maître/maîtresse de jardin d'enfants de formation, ayant plusieurs années d'expérience professionnelle et éventuellement une formation complémentaire de directeur/trice de crèche.	Collaborateur/trice dans le domaine social I		
14	<b>Directeur/trice de crèche II</b>	Directeur/trice d'une petite crèche (environ 10 à 25 enfants inscrits) ayant jusqu'à trois collaborateurs/trices qui lui sont directement subordonnés. Pour le reste, comme le/la directeur/trice de crèche I.	Collaborateur/trice dans le domaine social I		
11	<b>Educateur/trice de la petite enfance</b>	Responsabilité d'un groupe de quatre à huit enfants (nourrissons et enfants jusqu'à 6 ans). Responsable de l'épanouissement intellectuel et physique des enfants selon leur âge et de l'aide au développement des enfants; éducateur/trice de la petite enfance ou maître/maîtresse de jardin d'enfants de formation.	Collaborateur/trice dans le domaine social II		
9	<b>Animateur/trice de la petite enfance</b>	Tâches analogues à celles de l'éducateur/trice de la petite enfance avec une limitation des activités qu'il/elle peut faire avec les enfants. Aide-familiale ou puériculteur/trice de formation.	Collaborateur/trice dans le domaine social II		
8	<b>Employé(e) de crèche</b>	Tâches analogues à celle de l'animateur/trice de la petite enfance. Formation élémentaire aux fonctions d'animateur/trice de la petite enfance.	Collaborateur/trice dans le domaine social II		

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
20	<b>Directeur/trice d'ateliers protégés I</b>	Direction et gestion, au sein d'une clinique, de sept à douze ateliers d'occupation thérapeutiques comptant entre 70 et 150 patients/tes en mode résidentiel ou ambulatoire. Encadrement de 20 à 25 collaborateurs/trices travaillant dans tous les domaines des ateliers. Marketing, contact avec la clientèle, gestion des commandes, de la production, du budget.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
19	<b>Directeur/trice d'ateliers protégés II</b>	Comme chef(fe) d'ateliers protégés I (20) mais responsable de 7 ateliers d'occupation au plus comptant 70 patient(e)s et environ dix collaborateurs/trices au maximum.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
19	Directeur/trice d'ateliers protégés II	Direction et gestion de 7 ateliers d'occupation thérapeutiques au sein d'une institution accueillant env. 70 personnes handicapées. Encadrement d'env. 10 collaborateurs/trices dans tous les domaines des ateliers. Marketing, contact avec la clientèle, gestion des commandes, de la production et du budget.			
18	<b>Chef(fe) de secteur d'ateliers protégés</b>	Coordination du domaine technique ou thérapeutique, contrôle des fonctions générales des ateliers et répartition du travail. Surveillance et accompagnement sociothérapeutique de 70 à 120 personnes handicapées. Planification de toutes les commandes et assurance de la qualité de la production. Contacts directs avec des thérapeutes externes, les services sociaux, etc. et mise en oeuvre des objectifs thérapeutiques.	Fonctions dirigeantes, niveau III		
18	Directeur/trice d'ateliers protégés III	Direction et gestion de 3 à 4 ateliers d'occupation au sein d'un foyer accueillant entre 30 et 40 personnes handicapées. Encadrement d'env. 5 collaborateurs/trices dans tous les domaines des ateliers. Marketing, contact avec la clientèle, gestion des commandes, de la production et du budget.			
18	Chef(fe) de secteur I d'ateliers protégés	Direction d'un grand secteur accueillant env. 70 personnes handicapées.			
17	<b>Responsable d'atelier thérapeutique</b>	Assure les thérapies individuelles et/ou les accompagnements thérapeutiques de groupes de 15 personnes au plus. Animation et encadrement d'un atelier de peinture et des activités de poterie et d'écriture. Encourage l'expression et la créativité au travers de ces disciplines.	Thérapeute		
17	Chef(fe) de secteur II d'ateliers protégés	Direction d'un secteur de taille moyenne accueillant env. 70 personnes handicapées.			16
16	<b>Maître socioprofessionnel</b>	Maître socioprofessionnel à la tête d'un atelier de production ou d'un atelier thérapeutique de 10 patient(e)s environ. Répartition du travail, contrôle de la production et observation; aide les patient(e)s à garder un rythme de travail afin de faciliter leur réinsertion professionnelle. (Formation existant uniquement en Suisse romande).	Thérapeute		
16	Chef(fe) de groupe I d'atelier protégé	Collaborateur/trice au bénéfice d'une formation professionnelle et ayant suivi un cours de perfectionnement en pédagogie. Encadrement d'un groupe comptant entre 10 et 15 personnes handicapées. Répartit le travail, contrôle la production, observe et aide les patient(e)s à garder un rythme de travail.			
15	Chef(fe) de groupe II d'atelier protégé	Collaborateur/trice au bénéfice d'une formation professionnelle ayant suivi un cours de perfectionnement en pédagogie. Encadre-			

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
		ment d'un groupe de 10 personnes handicapées au plus. Répartit le travail, contrôle la production, observe et aide les patient(e)s à garder un rythme de travail.			
12	Chef(fe) de groupe III d'atelier protégé	Collaborateur/trice au bénéfice d'une formation professionnelle n'ayant pas suivi de cours de perfectionnement en pédagogie. Encadrement d'un groupe d'env. 10 personnes handicapées. Répartit le travail, contrôle la production, observe et aide les patient(e)s à garder un rythme de travail.			
8	Collaborateur/trice en atelier protégé	Collaborateur/trice sans formation professionnelle. Soutient les personnes handicapées et effectue des tâches générales.			
	Travailleur spécialisé en atelier protégé	Collaborateur/trice au bénéfice d'une formation professionnelle; n'assume aucune tâche d'encadrement: cf. " <b>Personnel artisan</b> ", p. 68s.			

<b>CT</b>	<b>Intitulé du poste</b>	<b>Description du poste</b>	<b>Chaîne de fonction</b>	<b>Exemple</b>	<b>PT</b>
23	<b>Pasteur(e)/curé</b>	Pasteur(e) réformé(e) ou curé catholique-romain ou catholique-chrétien titulaire d'un poste d'ecclésiastique à la tête d'une paroisse.	Ecclésiastiques et aide-ecclésiastiques		PT
23	<b>Pasteur(e) de région</b>	Pasteur(e) de région réformé(e). Responsable des remplacements dans toute une région, ayant des tâches prescrites.	Ecclésiastiques et aide-ecclésiastiques		
21	<b>Desservant(e) I</b>	Pasteur(e) réformé(e) ou curé catholique-romain ou catholique-chrétien remplaçant de longue durée à un poste d'ecclésiastique à la tête d'une paroisse.	Ecclésiastiques et aide-ecclésiastiques		
20	<b>Auxiliaire ecclésiastique I</b>	Employé(e) par une paroisse en qualité d'aumônier/ère d'hôpital, de jeunesse, etc.	Ecclésiastiques et aide-ecclésiastiques		
20	<b>Desservant(e) II</b>	Pasteur(e) réformé(e) ou curé catholique-romain ou catholique-chrétien remplaçant de courte durée à un poste d'ecclésiastique à la tête d'une paroisse.	Ecclésiastiques et aide-ecclésiastiques		
20	<b>Curé de région</b>	Curé de région catholique. Responsable des remplacements dans toute une région, n'ayant pas de tâches prescrites.	Ecclésiastiques et aide-ecclésiastiques		
18	<b>Auxiliaire ecclésiastique II</b>	Employé(e) par une paroisse en qualité d'aumônier/ère d'hôpital, de jeunesse, etc. à titre de suppléant(e) d'un(e) auxiliaire.	Ecclésiastiques et aide-ecclésiastiques		

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
30	<b>Professeur(e) ordinaire</b>	Représentation autonome d'un domaine d'enseignement, de recherche et de prestations de service. Planification des études, conception des filières de formation, chargé(e) de cours, direction et exécution de projets de recherche. Direction des travaux de séminaire, de licence, de diplôme et de doctorat. Expert(e) en procédure d'habilitation. Direction des examens, expert(e) d'examen. Expertises scientifiques. Encadrement d'une équipe de collaborateurs/trices. Fonction de direction d'un institut/clinique, d'une faculté, d'une université et d'autres organes scientifiques. Suivi des étudiants/tes. Relations publiques. Qualification requise: titulaire de l'habilitation ou d'une qualification équivalente, évaluée en procédure de nomination ou de promotion. Nommé(e) au titre de professeur(e) ordinaire.	Enseignant(e) de l'Université		PT
27	<b>Professeur(e) extraordinaire à titre principal</b>	Comme le/la professeur(e) ordinaire (30). Qualification requise: titulaire de l'habilitation ou d'une qualification équivalente, évaluée en procédure de nomination ou de promotion. Nommé(e) au titre de professeur(e) extraordinaire à titre principal.	Enseignant(e) de l'Université		
25	<b>Enseignant(e) I</b>	Chargé(e) de cours dirigeant des projets et des groupes de recherche ainsi que des sections ou des groupes dans le domaine des prestations de service. Assure le suivi des travaux de séminaire, de diplôme, de licence et de doctorat. Expert(e) d'examen. Fonctions de direction dans l'organisation de son domaine scientifique. Suivi des étudiants/tes. Qualification requise: titulaire de l'habilitation ou d'une qualification équivalente.	Enseignant(e) de l'Université		
23	<b>Enseignant(e) II</b>	Chargé(e) de cours dans les disciplines scientifiques et pratiques, en didactique spécialisée, en méthodologie. Expert(e) d'examen. Fonctions de direction dans l'organisation de son domaine scientifique. Assure le suivi des étudiants/tes et de leurs travaux de séminaire, de licence, de diplôme et de doctorat. Qualification requise: brevet d'enseignement gymnasial, brevet d'enseignement secondaire, brevet d'enseignement d'éducation physique. OU Chargé(e) de cours dirigeant des projets et des équipes de recherche ainsi que des sections ou des équipes dans le domaine des prestations de service. Assure le suivi des étudiants/tes et de leurs travaux de séminaire, de diplôme, de licence et de doctorat. Expert(e) d'examen. Fonctions d'organisation dans son domaine scientifique. Qualification requise: titulaire d'un doctorat.	Enseignant(e) de l'Université		
22	<b>Maître-assistant(e)</b>	Chargé(e) de cours travaillant sur ses propres projets de recherche et assurant le suivi des travaux de licence, de diplôme et de séminaire. Organise et / ou participe aux examens. Gestion scientifique de la bibliothèque. Collaboration aux prestations de service. Fonctions spécifiques dans l'organisation de son domaine scientifique. Conseil aux étudiants/tes. Qualification requise: titulaire d'un doctorat.	Assistant(e)		
20	<b>Assistant(e) I</b>	Participation aux cours ou chargé(e) de cours travaillant sur ses propres projets de recherche. Rôle d'assistant(e) lors des examens. Assure le suivi des travaux de licence, de diplôme et de séminaire.	Assistant(e)		



CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
		Gestion scientifique de la bibliothèque. Conseil aux étudiants/tes. Participation à des projets de recherche et fonctions dans le domaine des prestations de service. Prestations de service pour l'institut. Qualification requise: titulaire d'un doctorat.			
19	<b>Assistant(e) II</b>	Comme assistant(e) I, mais qualification requise: titulaire d'un examen d'Etat.	Assistant(e)	Assistant(e) avec brevet d'avocat(e) ou d'enseignant(e) de gymnase.	PT
18	<b>Assistant(e) III</b>	Participation aux cours ou chargé(e) de cours. Rédige son travail de doctorat. Gestion scientifique de la bibliothèque. Rôle d'assistant(e) lors des examens. Conseil aux étudiants/tes. Participation à des projets de recherche et fonctions dans le domaine des prestations de service. Prestations de service pour l'institut. Qualification requise: titulaire d'une licence ou d'un examen d'Etat.	Assistant(e)		
12	<b>Assistant(e) auxiliaire</b>	Participation aux cours et aux travaux de recherche. Rôle de tuteur/trice. Collaboration à la gestion scientifique de la bibliothèque. Qualification requise: formation universitaire de base sanctionnée par un diplôme.	Assistant(e)		

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
23	Directeur/trice d'une école de soins infirmiers en psychiatrie	Direction d'une école de soins infirmiers délivrant le diplôme de niveau II. Assume la direction et la surveillance de l'école. Responsable du budget ainsi que de l'engagement et de l'encadrement des enseignant(e)s; 6-8 classes; entre 90 et 120 élèves. Supérieur hiérarchique direct d'env. 8 personnes (800%), 30-40 enseignant(e)s spécialisé(e)s. Responsable des places de formation et de perfectionnement.	Fonctions dirigeantes, niveau II	SPU et Münsingen	PT
23	Directeur/trice d'école I	Direction d'une école de soins infirmiers. Assume la direction et la surveillance de l'école. Responsable du budget ainsi que de l'engagement et de l'encadrement des enseignant(e)s; 6-8 classes; entre 80 et 120 élèves. Supérieur hiérarchique direct d'au moins 8 personnes, 30-40 enseignant(e)s spécialisé(e)s subordonné(e)s. Responsable de places de formation et de perfectionnement. Directement subordonné(e) au Conseil de fondation / à l'organe responsable supérieur.	Fonctions dirigeantes, niveau II		
22	Directeur/trice d'école II	Direction d'une école de soins infirmiers. Assume la direction et la surveillance de l'école. Responsable du budget ainsi que de l'engagement et de l'encadrement des enseignant(e)s; 3-4 classes; entre 50 et 70 élèves. Supérieur hiérarchique direct de 5 personnes (500%). Responsable des enseignant(e)s spécialisé(e)s employés à temps partiel et des places de formation et de perfectionnement. Directement subordonné(e) au Conseil de fondation / à l'organe responsable supérieur.			
22	Directeur/trice des programmes I Directeur/trice de département I	Direction d'un centre de formation ou de perfectionnement dans le cadre d'une grande école de soins infirmiers ou d'un syndicat scolaire. Veille au bon déroulement d'un ou de plusieurs programmes de formation. Assume la direction du domaine sanitaire I, sélectionne et élabore de nouveaux programmes, engage et encadre des enseignant(e)s; 6-8 classes; entre 80 et 120 élèves. Supérieur hiérarchique direct d'au moins 8 personnes, 30-40 enseignant(e)s spécialisé(e)s subordonnés. Responsable de places de formation et de perfectionnement. Directement subordonné(e) à la direction de l'école / au recteur ou à la rectrice.			
21	Directeur/trice des programmes II Directeur/trice de département II	Direction d'un centre de formation ou de perfectionnement dans le cadre d'une grande école de soins infirmiers ou d'un syndicat scolaire. Veille au bon déroulement d'un ou de plusieurs programmes de formation. Assume la direction du domaine sanitaire II, sélectionne et élabore de nouveaux programmes, engage et encadre des enseignant(e)s; 2-4 classes; entre 50 et 70 élèves. Supérieur hiérarchique direct de max. 8 personnes. Responsable de places de formation et de perfectionnement. Directement subordonné(e) à la direction de l'école / au recteur ou à la rectrice.			
21	Directeur/trice d'école III	Direction d'une école de soins infirmiers. Assume la direction et la surveillance de l'école. Responsable du budget ainsi que de l'engagement et de l'encadrement d'enseignant(e)s; 2-4 classes; entre 50 et 70 élèves. Supérieur hiérarchique direct d'env. 5 personnes (500%). Responsable des enseignant(e)s spécialisé(e)s em-	Enseignant(e) - Conseiller/ère CFVA et enseignant(e) de la santé publique	Clinique psychiatrique de Meiringen	

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
		ployé(e)s à temps partiel et de places de formation et de perfectionnement. Directement subordonné(e) à la direction d'une institution (p.ex. d'un hôpital) / au recteur ou à la rectrice.			
20	<b>Enseignant(e) dans une école professionnelle du domaine sanitaire I</b>	Enseignant(e) dans une école professionnelle assumant en outre la suppléance du/de la directeur/trice de l'école. Assume la responsabilité de tâches prédéfinies au sein de la direction de l'école.	Enseignant(e) - Conseiller/ère CFVA et enseignant(e) de la santé publique		
20	Enseignant(e) dans une école professionnelle du domaine sanitaire I	Mêmes tâches que l'enseignant(e) dans une école professionnelle du domaine sanitaire II auxquelles s'ajoutent la suppléance du/de la directeur/trice d'école ou des programmes et la responsabilité de certains domaines relevant de la direction de l'école. Responsable de certaines tâches ou domaines spécialisés comme la procédure d'admission et les relations publiques. Mise au courant et encadrement des enseignant(e)s du domaine sanitaire pendant la formation. Fonction d'enseignant(e), de conseiller/ère et de maître de stage lors de formations ou de cours de perfectionnement exigeant un haut niveau de technicité et de qualification. Participation à des projets, consultation, supervision et évaluation des travaux de diplôme. Elaboration du matériel d'enseignement. Organisation des examens et de la procédure d'admission. Accomplissement de tâches complexes dans plusieurs domaines spécialisés. Elaboration et mise en oeuvre d'évaluations en relation avec la formation et le perfectionnement. Responsable du développement de domaines spécialisés et de la direction de projets. Participation à des projets de recherche.	Enseignant(e) - Conseiller/ère CFVA et enseignant(e) de la santé publique		
19	<b>Enseignant(e) dans une école professionnelle du domaine sanitaire II</b>	Comme enseignant(e) dans une école professionnelle I (18) mais ayant en outre la charge permanente de tâches supplémentaires comme la direction de groupes de projet, l'encadrement de collaborateurs/trices ou la responsabilité du perfectionnement pratique ou de tâches requérant un haut niveau de technicité et de qualification (diplôme niveau I).	Enseignant(e) - Conseiller/ère CFVA et enseignant(e) de la santé publique		
19	Enseignant(e) dans une école professionnelle du domaine sanitaire II	Enseignant(e) dans une école professionnelle du domaine sanitaire. Fonction d'enseignant(e), de conseiller/ère et de maître de stage dans divers domaines spécialisés. Participation à la procédure d'admission. Direction d'une classe et planification des stages. Elaboration du matériel d'enseignement. Organisation des examens et de la procédure d'admission. Mise au courant et encadrement des assistant(e)s. Perfectionnement dans les domaines spécialisés.	Enseignant(e) - Conseiller/ère CFVA et enseignant(e) de la santé publique		
18	<b>Enseignant(e) dans une école professionnelle du domaine sanitaire III</b>	Enseignant(e) dans une école professionnelle du domaine sanitaire titulaire d'un diplôme reconnu d'une formation pédagogique. Activité d'enseignement et de conseil théorique et pratique dans plusieurs disciplines pour six à huit classes. Etablissement du programme de travail des élèves, formation et encadrement des assistant(e)s.	Enseignant(e) - Conseiller/ère CFVA et enseignant(e) de la santé publique		PT
17	Assistant(e) dans une école professionnelle du domaine sanitaire avec certaines responsabilités	Fonction d'enseignant(e), de conseiller/ère et de maître de stage dans certains sous-domaines. Participation à l'organisation des examens. Responsabilité pour des tâches bien délimitées. Enseignement pratique. Enseignant(e) au bénéfice d'une solide formation et expérience en soins infirmiers ayant terminé les cours d'assis-	Enseignant(e) - Conseiller/ère CFVA et enseignant(e) de la santé publique		

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
		tant(e) et titulaire p.ex. du diplôme d'infirmier-clinicien I ou de tout autre certificat attestant de qualifications spécialisées supplémentaires.			
16	<b>Assistant(e) dans une école professionnelle du domaine sanitaire</b>	Personne en cours de formation pour devenir enseignant(e) dans une école professionnelle du domaine sanitaire. Doit avoir terminé les cours d'assistant(e).	Enseignant(e) - Conseiller/ère CFVA et enseignant(e) de la santé publique		

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
23	<b>Architecte I / ingénieur(e) I</b>	Direction autonome de projets d'une très grande complexité et d'un niveau technique et/ou scientifique très élevé requérant de grandes connaissances du domaine et des qualités prononcées de dirigeant(e). Ou travaux conceptuels très difficiles. Diplôme universitaire de spécialisation ou diplôme d'une haute école spécialisée avec nombreuses années d'expérience en tant que chef(fe) de projet ou spécialiste dans le domaine concerné.	Ingénieur(e) et architecte	Ingénieur(e) d'état-major	PT
22	<b>Architecte II / ingénieur(e) II</b>	Direction autonome de projets au stade de l'étude et/ou de la réalisation, de haut niveau technique posant des problèmes interdisciplinaires complexes. En règle générale, connaissance approfondie d'une spécialité au moins. Représentation du supérieur ou de la supérieure hiérarchique dans le cadre des projets dirigés ou de la spécialité. Occasionnellement, encadrement de dessinateurs/trices, collaborateurs/ trices techniques, directions locales de travaux. Diplôme universitaire de spécialisation ou diplôme d'une haute école spécialisée avec plusieurs années d'expérience en tant que directeur/trice de projet ou expérience professionnelle à un poste similaire.	Ingénieur(e) et architecte	Chef(fe) de la direction locale de travaux; ingénieur(e)-géomètre; ingénieur(e) du service des eaux; ingénieur(e) en hydraulique, gestion des déchets, traitement des eaux usées, substances et protection des sols; ingénieur(e) en techniques de l'environnement; ingénieur(e) en charge de contrôles d'exécution	
21	<b>Inspecteur/trice des denrées alimentaires</b>	Direction d'un arrondissement de l'Inspection. Application de la législation sur les denrées alimentaires avec compétence de prononcer des décisions. Compétence de donner des instructions et responsabilité en matière de formation des contrôleurs/euses communaux/ales des denrées alimentaires. Haut niveau de connaissances spécialisées exigé, grande autonomie et autorité. Formation: en règle générale diplôme ETS ou d'une haute école et en plus, diplôme d'inspecteur/trice fédéral(e) des denrées alimentaires.	Ingénieur(e) et architecte		
20	<b>Architecte III / ingénieur(e) III</b>	Comme architecte / ingénieur(e) II, mais projets ou réalisations de moindre niveau ou prise en charge autonome d'un domaine technique limité impliquant des contacts à l'intérieur et à l'extérieur de l'administration. En règle générale, diplôme universitaire de spécialisation ou diplôme d'une haute école spécialisée assorti de quelques années d'expérience professionnelle ou technicien(ne) ayant de nombreuses années d'expérience.	Technicien(ne)	Chef(fe) de la direction locale des travaux; répondant(e) d'un état-major technique; ingénieur(e)-géomètre; technicien(ne) spécialisé(e) du service des eaux, technicien(ne) en hydraulique, énergie, traitement des eaux usées, chimie, déchets; ingénieur(e) en techniques de l'environnement; ingénieur(e) en charge des contrôles d'exécution	PT
20	<b>Urbaniste d'arrondissement</b>	Instruction, conseil et surveillance des communes, préfets/préfètes ou régions dans le domaine de l'aménagement du territoire. Formation et perfectionnement de particuliers, d'autorités et du personnel des services publics. Apprentissage et école moyenne supérieure (ETS, haute école spécialisée, ESCEA, etc.), un peu d'expérience.	Technicien(ne)		
19	<b>Inspecteur/trice technique I</b>	Comme inspecteur/trice technique II ou spécialiste ayant des tâches ou des fonctions de représentation d'un niveau plus élevé. Diplôme universitaire de spécialisation ou diplôme d'une haute école spécialisée ou formation équivalente assortie d'une expérience profes-	Technicien(ne)	Inspecteur/trice des constructions d'arrondissement	

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
17	<b>Technicien(ne) I</b>	Travail autonome sur des projets ou dans des spécialités de niveau technique complexe, y compris calculs techniques afférents. Responsabilité de la réalisation dans les règles de l'art de travaux comme les relevés de construction et de terrain ou les piquetages. Participation à la direction de tâches de construction. Occasionnellement, encadrement d'apprentis/ies, de dessinateurs/trices, de collaborateurs/ trices spécialisés extérieurs ou de conducteurs/trices de travaux pour un petit tronçon ou objet. Apprentissage de quatre ans dans la spécialité assorti d'une formation supplémentaire sanctionnée par un diplôme (école des métiers de la construction, école technique, école de conducteur de travaux) ou nombreuses années d'expérience professionnelle avec formation en cours d'emploi ou diplôme d'une haute école spécialisée sans expérience professionnelle.	Technicien(ne)	Technicien(ne); technicien(ne)-géomètre; conducteur/trice de travaux pour un tronçon; collaborateur/trice spécialisé(e) d'un état-major technique; secrétaire technique	
17	<b>Inspecteur/trice technique II</b>	Inspections et contrôles d'exécution dans des domaines pointus. Traitement de demandes d'autorisation et de corapports techniques. Service des sinistres, prévention des accidents majeurs, fonctions de haute surveillance. Diplôme d'une haute école spécialisée ou apprentissage dans la spécialité sanctionné par un examen professionnel supérieur ou école technique.	Technicien(ne)	Technicien(ne) en matière de protection des eaux souterraines, décharges et extraction de matériaux, inspecteur/trice du travail I en matière d'installations de combustion, d'accidents majeurs, de protection de l'environnement, de protection des eaux	PT
16	<b>Collaborateur/trice technique spécialisé(e) Ia</b>	Comme collaborateur/trice technique spécialisé(e) I (15), mais avec un travail plus varié et/ou davantage de contacts astreignants.	Collaborateur/trice technique I	Collaborateur/trice spécialisé(e) du service technique de l'OCRN	PT
15	<b>Inspecteur/trice technique III</b>	Inspections et contrôles d'exécution dans des sous-domaines techniques définis. Contestations, traitement de demandes d'autorisation et de corapports, service des sinistres. Exploitation de stations de mesure, maintenance d'appareils de mesure, traitements des résultats de mesure. Apprentissage sanctionné par un examen assorti d'une expérience professionnelle dans la spécialité ou perfectionnement, examen professionnel ou expérience professionnelle à un poste similaire.	Collaborateur/trice technique I	Inspecteur/trice de la protection des eaux II (contrôleur/euse de citernes, responsable cadastre des citernes, collaborateur/trice spécialisé(e) en matière de protection des eaux souterraines, décharges et extraction de matériaux; collaborateur/trice spécialisé(e) eaux usées); inspecteur/trice de maintenance JCE, technicien(ne) en métrologie de la protection de l'environnement, hydrométrie	
15	<b>Collaborateur/trice technique spécialisé(e) I</b>	Traitement de demandes de subvention et de concession de niveau supérieur. Formation professionnelle dans la spécialité sanctionnée par un diplôme ou nombreuses années d'expérience dans la spécialité. OU Spécialiste en charge de l'assistance dans un domaine technique. Apprentissage sanctionné par un examen assorti d'une expérience professionnelle dans la spécialité ou perfectionnement, examen professionnel ou expérience professionnelle à un poste similaire.	Collaborateur/trice technique I	Collaborateur/trice spécialisé(e) dans l'exploitation des eaux, les subventions	

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
14	<b>Technicien(ne) II</b>	Comme technicien(ne) I, mais autonomie moins grande et niveau technique moins élevé. Apprentissage de quatre ans dans la spécialité assorti de plusieurs années d'expérience.	Collaborateur/trice technique I	Dessinateur/trice-projeteur/teuse; cartographe; sous-conducteur/trice de travaux; collaborateur/trice à la production vidéo	
13	<b>Collaborateur/trice technique spécialisé(e) II</b>	Traitement de dossiers de subvention reposant sur une pratique stable ou préparation de données techniques dans la spécialité. Apprentissage dans le domaine technique concerné sanctionné par un examen ou formation équivalente. OU Collaborateur/trice d'un centre de transmission faisant les trois-huit. Maintenance et fonctionnement d'appareils de transmission, audio et vidéo. Réception et transmission d'informations urgentes.	Collaborateur/trice technique I	Collaborateur/trice spécialisé(e) énergie, informatique, exploitation des eaux, subventions; collaborateur/trice du centre des transmissions de la police	
12	<b>Inspecteur/trice technique IV</b>	Inspections de routine et contrôles d'exécution dans des domaines étroitement limités. Délivrance d'autorisations simples. Apprentissage sanctionné par un examen ou formation équivalente.	Collaborateur/trice technique I	Inspecteur/trice du travail II à l'OCIAMT	
12	<b>Collaborateur/trice technique spécialisé(e) III</b>	Comme collaborateur/trice technique spécialisé(e) IV (11), mais avec des tâches de coordination au sein d'une équipe.	Collaborateur/trice technique I	Chef(fe) de groupe du service-photo de la Division de l'identité judiciaire	
12	<b>Dessinateur/trice</b>	Confection autonome de plans et de dessins techniques sur la base de spécifications et de documents; participation occasionnelle à des relevés de construction et de terrain. Apprentissage de quatre ans dans la spécialité assorti d'une expérience professionnelle.	Collaborateur/trice technique I	Dessinateur/trice en génie civil, en bâtiment; dessinateur/trice-géomètre; cartographe	
11	<b>Collaborateur/trice technique spécialisé(e) IV</b>	Exécution autonome de travaux de terrain spécialisés selon des critères bien définis. OU Collaborateur/trice technique spécialisé(e) V organisant son travail de façon autonome. Apprentissage sanctionné par un examen dans le domaine technique concerné.	Collaborateur/trice technique II	Collaborateur/trice spécialisé(e) hydrométrie; documentaliste en géologie; photographe de la Division de l'identité judiciaire	
10	<b>Collaborateur/trice technique spécialisé(e) V</b>	Collecte, traitement et gestion de données sur instructions. Numérisation. Communication de renseignements simples. OU Travaux de reproduction, développement et traitement de négatifs photographiques. Apprentissage, sanctionné par un examen, de dessinateur/trice ou de laborantin(e) en photographie de préférence, ou nombreuses années d'expérience dans la spécialité.	Collaborateur/trice technique II	Collaborateur/trice spécialisé(e) CAO; laborantin(e) en photographie de la Division de l'identité judiciaire	
z	<b>Dessinateur/trice auxiliaire</b>	Tous travaux de dessin sur spécifications, parfois travail autonome. Tenue de statistiques, archivage, etc. Prise en charge d'un domaine de tâches simples (matériel d'arpentage, archives des plans, bibliothèque). Formation élémentaire aux fonctions assortie de plusieurs années d'expérience à un poste similaire.	Collaborateur/trice artisan(e) II	Copiste	

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
18	<b>Chef(fe) d'atelier I</b>	Comme chef(fe) d'atelier I (17), mais avec des tâches à remplir présentant une complexité particulière et/ou requérant un niveau particulier d'autonomie et de responsabilité.	Fonctions dirigeantes, niveau III	Sous-chef(fe) des services techniques et de la sécurité d'une grande clinique	PT
17	<b>Chef(fe) d'atelier II</b>	Direction d'un grand atelier employant des ouvriers/ères qualifiés de formations variées. Organisation et surveillance autonomes de travaux artisanaux de haut niveau avec planification du travail et administration. Apprentissage dans la spécialité assorti d'une formation supplémentaire (examen professionnel supérieur ou école technique) ou formation équivalente, connaissances techniques vastes et approfondies et perfectionnement dans de multiples domaines.	Fonctions dirigeantes, niveau III	Electricien(ne) diplômé(e) (concession illimitée)	
16	<b>Agent(e) de maîtrise I</b>	Direction d'un ou plusieurs groupes de travail ou d'un atelier de taille moyenne. Organisation et surveillance du travail. Achat autonome de matériel, tâches administratives de haut niveau (planification du travail et des délais, contrôle des stocks et des inventaires, calcul de devis, décomptes de frais, etc.), éventuellement responsabilité de la formation des apprentis/ies. Apprentissage dans la spécialité assorti d'une formation supplémentaire (examen professionnel supérieur ou école technique) ou formation équivalente, connaissances vastes et approfondies, perfectionnement dans de multiples domaines, connaissances pratiques et théoriques de la gestion du personnel et de la gestion d'entreprise. OU Dans l'exécution des peines: emploi et/ou formation de détenus. Formation supplémentaire CSFPP.	Fonctions dirigeantes, niveau III	Sous-chef(fe) d'un gros atelier; artisan(e) diplômé(e); agent(e) de maîtrise à Thorberg, Witzwil, St-Jean, Hindelbank, Lory	PT
15	<b>Agent(e) de maîtrise II</b>	Direction d'un groupe de travail ou d'un atelier de petite taille. Organisation et surveillance du travail avec participation personnelle fréquente aux travaux. Parfois: achat autonome de matériel et contrôle de son utilisation, travaux administratifs liés à la planification du travail et des délais, calcul de devis et décomptes de frais, etc. Eventuellement, participation à la formation des apprentis/ies. Apprentissage artisanal assorti de nombreuses années d'expérience et connaissances techniques approfondies, éventuellement maîtrise fédérale ou formation équivalente, connaissances théoriques de la gestion du personnel. OU Dans l'exécution des peines: emploi et/ou formation de détenus. Formation supplémentaire CSFPP.	Fonctions dirigeantes, niveau III	Artisan(e) diplômé; agent(e) de maîtrise à Thorberg, Witzwil, St-Jean, Hindelbank, Lory	
14	<b>Artisan(e) spécialisé(e) I</b>	Comme artisan(e) spécialisé(e) II (13), mais exécution de travaux particulièrement qualifiés dans une spécialité, p. ex. installations électriques ou sanitaires sous concession, tâches d'encadrement, tâches spéciales ou travail particulièrement éprouvant physiquement. Apprentissage artisanal assorti de nombreuses années d'expérience, connaissances techniques approfondies et perfectionnement dans la spécialité.	Artisan(e) spécialisé(e)	Installateur/trice sanitaire ou monteur/teuse-électricien(ne) diplômés (concession limitée); mécanicien(ne) à fonctions spéciales dans un institut; horticulteur/trice diplômé(e); responsable de l'habillement militaire; collaborateur/trice aux télécommunications	
13	<b>Artisan(e) spécialisé(e) II</b>	Exécution de travaux qualifiés requérant beaucoup de responsabilité, d'autonomie et de flexibilité. Révisions, réparations et contrôles pointus. Eventuellement, encadrement d'un groupe de travail et/ou suppléance d'un agent ou d'une agente de maîtrise. Etablissement de rapports d'activité, de listes de matériel, de dossiers, etc. Service	Artisan(e) spécialisé(e)	Installateur/trice sanitaire ou monteur/teuse-électricien(ne) avec connaissances supplémentaires (p. ex. examen de spécialiste d'exploitation),	PT



CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
		de garde requérant un niveau particulièrement élevé d'autonomie et de fiabilité. Instruction et/ou participation à la formation d'apprentis/ies. Apprentissage artisanal assorti de nombreuses années d'expérience, connaissances techniques approfondies et perfectionnement dans la spécialité.		mécanicien(ne) de précision, monteur/euse d'appareils électroniques et de télécommunications; spécialiste des installations techniques du bâtiment, préparateur/trice	
12	<b>Ouvrier/ère qualifié(e) I</b>	Exécution de travaux de haut niveau impliquant des connaissances supplémentaires dans une spécialité ou des conditions de travail particulières comportant par exemple un danger potentiel élevé. Révisions et réparations complètes et/ou surveillance et contrôle d'installations d'exploitation très complexes. Autonomie, flexibilité et sens des responsabilités. Tâches administratives étendues, p. ex. estimations de matériel et calculs de prix de revient, etc. Eventuellement, tâches d'encadrement. Apprentissage artisanal assorti de plusieurs années d'expérience et perfectionnement dans la spécialité.	Collaborateur/trice artisan(e) I	Employé(e) du cadastre I; coupeur/euse; armurier/ère; artisans/nés divers; collaborateur/trice aux installations/à l'entretien de la police; collaborateur/trice du domaine spécialisé du matériel de la police	PT
11	<b>Ouvrier/ère qualifié(e) II</b>	Exécution de travaux divers de fabrication, d'entretien ou de réparation. Tâches de surveillance et de contrôle. Travail autonome ou dans une équipe d'artisans/nés. Tâches administratives simples tels que contrôle de l'utilisation du matériel, rapports d'activité, etc. Eventuellement, suppléance d'un(e) artisan(e) spécialisé(e) et encadrement d'un groupe de travail. Apprentissage artisanal, éventuellement apprentissage hors entreprise ou formation élémentaire assortie de nombreuses années d'expérience.	Collaborateur/trice artisan(e) I	Artisans/nés divers	
10	<b>Ouvrier/ère qualifié(e) III</b>	Comme ouvrier/ère qualifié(e) II (11), mais travaux standards OU collaborateur/trice artisan(e) II a (9) avec organisation autonome d'un domaine de tâches ou du déroulement d'un travail.	Collaborateur/trice artisan(e) I		
9	<b>Collaborateur/trice artisan(e) IIa</b>	Exécution autonome de travaux dans la spécialité OU encadrement d'un petit groupe d'artisans/nés auxiliaires. Tâches administratives simples. Apprentissage dans un domaine connexe ou formation élémentaire sur le tas à la spécialité et à l'encadrement ou nombreuses années d'expérience.	Collaborateur/trice artisan(e) II	Artisan(e) toutes installations techniques du bâtiment, collaborateur/trice transports de personnes et de matériel; employé(e) du cadastre II	
7	<b>Collaborateur/trice artisan(e) IIb</b>	Comme collaborateur/trice artisan(e) IIIb (4), mais niveau de responsabilité particulièrement élevé.	Collaborateur/trice artisan(e) II	Monteur/euse automobile; chauffeur/euse de Direction	
5	<b>Collaborateur/trice artisan(e) IIIa</b>	Comme collaborateur/trice artisan(e) IIIb (4), mais davantage de responsabilité et d'autonomie dans le domaine de tâches et/ou activité très exigeante physiquement.	Collaborateur/trice artisan(e) III	Manoeuvre correction des eaux du Jura; auxiliaire technique (p. ex. arpentage)	
4	<b>Collaborateur/trice artisan(e) IIIb</b>	Exécution en partie autonome de tâches dans un domaine précisément défini. En général, travail au sein d'un groupe. Activité très exigeante physiquement. Tâches administratives simples telles que contrôle de l'utilisation des ressources, rapports d'activité, etc. Formation élémentaire à la spécialité accompagnée de bonnes compétences artisanales et de connaissances acquises avec l'expérience.	Collaborateur/trice artisan(e) III		
2	<b>Collaborateur/trice artisan(e) V</b>	Collaborateur/trice employé(e) dans un domaine bien limité; travaux de routine simples et physiquement exigeants.	Collaborateur/trice artisan(e) III	Personnel de nettoyage des bâtiments administratifs	

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
21	<b>Chef(fe) d'hôtellerie I</b>	Responsable de tout le secteur hôtelier d'un établissement de taille importante (plus de 80 collaborateurs/trices dans le domaine de l'hôtellerie): tâches concernant l'hôtellerie, la direction, l'organisation et la formation. Membre de la direction administrative. Définition et réalisation des objectifs de l'hôtellerie, part de responsabilité dans la réalisation des objectifs généraux de l'établissement. Eventuellement, direction de sous-domaines de l'hôtellerie ayant du personnel commun avec d'autres secteurs de l'établissement. Intendant(e) du secteur hôtelier d'établissement diplômé(e) d'une école supérieure d'hôtellerie ou formation professionnelle assortie d'une formation supplémentaire dans l'hôtellerie, connaissances approfondies de la spécialité et de la gestion.	Fonctions dirigeantes, niveau II		PT
19	<b>Chef(fe) d'hôtellerie II</b>	Comme chef(fe) d'hôtellerie I (21), mais établissement de taille moyenne (env. 40 à 80 collaborateurs/trices dans le domaine de l'hôtellerie).	Fonctions dirigeantes, niveau II		
18	<b>Sous-chef(fe) d'hôtellerie I</b>	Chef(fe) d'un ou plusieurs sous-domaines de l'hôtellerie dans un établissement de taille importante. En outre, suppléant(e) du chef ou de la cheffe d'hôtellerie. Plus de 40 collaborateurs/trices dans le ou les secteurs dirigés.	Fonctions dirigeantes, niveau III		
17	<b>Chef(fe) de cuisine I</b>	Direction générale de la cuisine d'un établissement de taille importante (env. 350 couverts au repas de midi). Tâches d'hôtellerie, de direction, d'organisation et de formation. Responsabilité de la réalisation des objectifs du domaine dirigé. Formation professionnelle de cuisinier/ère et formation supplémentaire de cuisinier/ère d'hôpital ou examen professionnel supérieur. Cuisinier/ère ayant de nombreuses années d'expérience à un poste équivalent.	Fonctions dirigeantes, niveau III	Chef(fe) de cuisine d'une clinique de taille importante	
17	<b>Sous-chef(fe) d'hôtellerie II</b>	Direction d'un ou plusieurs sous-domaines de l'hôtellerie. Environ 20 à 40 collaborateurs/trices dans le ou les secteurs dirigés. Tâches d'hôtellerie, de direction, d'organisation et de formation. Responsabilité de la réalisation des objectifs du domaine dirigé. En outre, suppléant(e) du chef ou de la cheffe dans un établissement de taille moyenne. Intendant(e) du secteur hôtelier d'établissement diplômé(e) d'une école supérieure d'hôtellerie ou formation professionnelle assortie d'une formation supplémentaire dans l'hôtellerie.	Fonctions dirigeantes, niveau III		
16	<b>Chef(fe) de cuisine II</b>	Comme chef(fe) de cuisine I (17), mais établissement de taille moyenne: 180-300 couverts au repas de midi.	Fonctions dirigeantes, niveau III	Chef(fe) de cuisine dans une clinique de taille moyenne ou un établissement de taille importante	PT
16	<b>Chef(fe) d'hôtellerie III</b>	Direction du domaine de l'hôtellerie dans un établissement de petite taille; peu de collaborateurs/trices dans le domaine de l'hôtellerie mais conditions de travail particulières, p. ex. participation à l'encadrement de détenus. Intendant(e) du secteur hôtelier d'établissement diplômé(e) d'une école supérieure d'hôtellerie ou formation professionnelle assortie d'une formation supplémentaire dans l'hôtellerie.	Fonctions dirigeantes, niveau III		PT
16	<b>Sous-chef(fe) d'hôtellerie III</b>	Chef(fe) d'un sous-domaine de l'hôtellerie dans un établissement de taille moyenne ou grande (env. 20 à 40 collaborateurs/trices d'hô-	Fonctions dirigeantes, niveau III		

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
		tellerie).			
15	<b>Chef(fe) de cuisine III</b>	Sous-chef(fe) de cuisine dans un établissement de taille importante. OU Comme chef(fe) de cuisine II (16), mais dans un petit établissement; jusqu'à 180 couverts au repas de midi.	Fonctions dirigeantes, niveau III	Chef(fe) de cuisine dans la prison régionale de Berne	
14	<b>Chef(fe) de cuisine IV</b>	Sous-chef(fe) de cuisine dans un établissement de taille moyenne.	Fonctions dirigeantes, niveau III		
14	<b>Sous-chef(fe) d'hôtellerie IV</b>	Direction d'un sous-domaine de l'hôtellerie dans un établissement de taille moyenne; moins de 20 collaborateurs/trices dans le secteur dirigé. Formation professionnelle dans l'hôtellerie assortie d'une formation supplémentaire ou connaissances de la spécialité acquises par perfectionnement.	Fonctions dirigeantes, niveau III		
13	<b>Collaborateur/trice qualifié(e) d'hôtellerie I</b>	Responsabilité technique dans un domaine limité assortie en général de tâches d'encadrement. Fonctions de contrôle, instructions de travail et encadrement d'apprentis/ies. Formation professionnelle dans la spécialité ou dans un domaine connexe assortie d'une formation supplémentaire et/ou connaissances approfondies de la spécialité acquises par perfectionnement ou expérience.	Collaborateur/trice d'hôtellerie I	Cuisinier/ère unique	PT
12	<b>Collaborateur/trice qualifié(e) d'hôtellerie II</b>	Exécution de toutes les tâches dans un domaine technique déterminé. Beaucoup de dextérité et d'habileté requises. Eventuellement tâches d'encadrement. Formation professionnelle dans la spécialité ou dans un domaine connexe ou connaissances approfondies de la spécialité, éventuellement assorties d'une formation supplémentaire.	Collaborateur/trice d'hôtellerie I	Cuisinier/ère, boucher/ère, boulanger/ère-pâtissier/ère	
11	<b>Collaborateur/trice qualifié(e) d'hôtellerie III</b>	Exécution de tâches dans un domaine technique déterminé avec tâches éventuelles d'encadrement. Formation professionnelle: apprentissage ou formation élémentaire et nombreuses années d'expérience.	Collaborateur/trice d'hôtellerie I	Responsable d'un restaurant du personnel	
9	<b>Collaborateur/trice d'hôtellerie IIa</b>	Exécution autonome de tâches dans un domaine spécifique requérant de la dextérité et de l'habileté OU travail au sein d'un groupe de collaborateurs/trices d'hôtellerie et/ou de patient(e)s, pensionnaires, etc. avec fonction d'encadrement. Formation professionnelle dans un domaine connexe ou initiation à la spécialité et à l'encadrement ou nombreuses années d'expérience.	Collaborateur/trice d'hôtellerie II	Gouvernant(e), magasinier/ère, chef(fe) de lingerie	PT
8	<b>Collaborateur/trice d'hôtellerie IIb</b>	Comme collaborateur/trice d'hôtellerie II a (9), mais domaine de responsabilité moins vaste.	Collaborateur/trice d'hôtellerie II	Chef(fe)-plongeur/euse; chef(fe) d'un groupe de nettoyage	
7	<b>Collaborateur/trice d'hôtellerie IIc</b>	Prise en charge et exécution autonomes de tâches particulières impliquant un niveau élevé de responsabilité (de direction), d'autonomie ou d'astreinte. Formation professionnelle ou formation élémentaire assortie d'un perfectionnement dans la spécialité et d'expérience.	Collaborateur/trice d'hôtellerie II	Chef(fe) d'une cuisine de mise en place, chef(fe) d'un service interne de transport	
6	<b>Collaborateur/trice d'hôtellerie IId</b>	Prise en charge de tâches impliquant davantage de responsabilité, d'autonomie ou d'astreinte dans tous les domaines de l'hôtellerie. Formation élémentaire assortie d'un perfectionnement dans la spécialité et d'expérience.	Collaborateur/trice d'hôtellerie II	Cuisinier/ère auxiliaire, employé(e) de restaurant	PT
5	<b>Collaborateur/trice d'hôtellerie IIIa</b>	Comme collaborateur/trice d'hôtellerie III b (4), mais responsabilité et autonomie supérieures dans le domaine de tâches et/ou travail très exigeant physiquement.	Collaborateur/trice d'hôtellerie III	Blanchisseur/euse travaillant seul(e)	PT
4	<b>Collaborateur/trice d'hôtellerie</b>	Collaborateur/trice d'hôtellerie employé(e) en permanence dans	Collaborateur/trice		

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
	<b>IIIb</b>	plusieurs sous-domaines de l'hôtellerie (cuisine, blanchisserie, service de maison, etc.). Large autonomie dans l'exécution de tâches variées. Formation élémentaire avec formation interne ou externe dans le domaine concerné.	d'hôtellerie III		
<b>3</b>	<b>Collaborateur/trice d'hôtellerie IIIc</b>	Collaborateur/trice d'hôtellerie employé(e) dans un sous-domaine de l'hôtellerie. Large autonomie dans l'exécution du travail.	Collaborateur/trice d'hôtellerie III	Agent(e) d'un service de nettoyage dans une unité de soins difficile	
<b>2</b>	<b>Collaborateur/trice d'hôtellerie III d</b>	Collaborateur/trice dans un domaine de tâches clairement délimité; travaux de routine simples et astreignants physiquement, peu de responsabilités.	Collaborateur/trice d'hôtellerie III	Collaborateur/trice dans un domaine spécifique de l'hôtellerie	PT

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
14	<b>Chef(fe) de conciergerie I</b>	Encadrement de plusieurs collaborateurs/trices. Organisation et surveillance du service de conciergerie. Travaux administratifs tels que décomptes de salaire, rendez-vous, occupation des locaux, administration des clés. OU Responsabilité du fonctionnement, de l'entretien technique et de la sécurité de bâtiments ayant un équipement technique de haut niveau et une surface de plancher brute supérieure à 10 000 m <sup>2</sup> . Apprentissage artisanal et, en règle générale, diplôme de maîtrise, formation approfondie adaptée au poste assortie d'une longue expérience professionnelle.	Collaborateur/trice technique I		
13	<b>Chef(fe) de conciergerie II</b>	Responsabilité autonome de la conciergerie d'un ou plusieurs bâtiments, en règle générale dotés d'un équipement technique de haut niveau. Eventuellement, constitution et encadrement d'un groupe important d'agents/tes de nettoyage. Travaux organisationnels et administratifs (rapports d'activité), achat de matériel. Réparations et maintenance, service et entretien d'installations techniques complexes. Responsabilité d'une surface de plancher brute supérieure à 6 000 m <sup>2</sup> . Apprentissage de concierge en chef ou apprentissage artisanal ou technique adapté au poste, longue expérience professionnelle.	Artisan(e) spécialisé(e)	Concierge d'un bâtiment administratif complexe, p. ex. Reiterstrasse	PT
12	<b>Chef(fe) de conciergerie III</b>	Responsabilité du fonctionnement, de l'entretien technique et de la sécurité de bâtiments dotés d'un équipement technique de niveau faible ou mixte. Mise en œuvre et surveillance du personnel de nettoyage. Apprentissage artisanal ou technique assorti d'un peu d'expérience professionnelle.	Collaborateur/trice artisan(e) I	Concierge d'un bâtiment administratif s'occupant en partie des espaces extérieurs	PT
9	<b>Collaborateur/trice de conciergerie</b>	Service de conciergerie d'un bâtiment doté d'un équipement technique de faible niveau. Surface de plancher brute inférieure à 6 000 m <sup>2</sup> . Encadrement d'un petit groupe (4 personnes au maximum) de personnel de nettoyage. Eventuellement, tâches ponctuelles ne relevant pas de la conciergerie. OU Collaborateur/trice d'un chef(fe) de conciergerie I ou II, avec suppléance éventuelle. Apprentissage artisanal ou technique assorti d'un peu d'expérience.	Collaborateur/trice artisan(e) II		

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
18	<b>Chef(fe) d'exploitation agricole I</b>	Responsabilité générale d'un gros domaine agricole; ergothérapie en clinique; encadrement d'un état major de plus de 10 personnes, devoir de représentation, aptitude à dispenser un enseignement dans une spécialité, responsabilité de maître(sse) d'apprentissage. Formation: ingénieur(e) agronome EPF ou ETS, agriculteur/trice diplômée(e) ayant plusieurs années d'expérience dirigeante et pratique, formation supplémentaire.	Fonctions dirigeantes, niveau III		PT
17	<b>Chef(fe) d'exploitation agricole II</b>	Responsabilité générale d'un domaine agricole; démonstrations, activités-pilotes, apprentissages et examens; ergothérapie en clinique; encadrement d'un état major employant moins de 8 personnes, devoir de représentation, aptitude à dispenser un enseignement dans une spécialité, responsabilité de maître(sse) d'apprentissage. Formation: ingénieur(e) agronome ETS, agriculteur/trice diplômé(e) ayant de l'expérience de la direction et de la pratique.	Fonctions dirigeantes, niveau III		
15	<b>Responsable de secteur agricole I</b>	Suppléant(e) du chef ou de la cheffe d'exploitation I ou II et responsabilité d'un secteur comportant plusieurs branches d'exploitation. Mandat d'enseignement pratique, responsabilité de maître(sse) d'apprentissage OU formation élémentaire pratique de patient(e)s de clinique dans des domaines divers OU surveillance, encadrement, initiation et formation de détenus. Formation: agriculteur(trice diplômé(e) avec expérience et qualités de dirigeant(e). En plus dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures: âge minimum 23 ans; prêt(e) à suivre un cours de base au CSFPP si nécessaire.	Artisan(e) spécialisé(e)		
14	<b>Gardien(ne) d'animaux en chef</b>	Tâches de direction dans le domaine de la gestion et de la surveillance du personnel. Tâches d'organisation et de planification. Tâches spéciales dans le domaine des soins aux animaux malades. Tâches de contrôle et de surveillance.	Fonctions dirigeantes, niveau III		
14	<b>Responsable de secteur agricole II</b>	Responsable dans un établissement pénitentiaire d'un secteur d'exploitation agricole, p. ex. gardiennage des animaux, production végétale, cultures maraîchères, véhicules, machines et engins. Surveillance, encadrement et initiation de détenus. Formation: agriculteur/trice avec certificat de capacité et expérience professionnelle; âge minimum: 25 ans; prêt(e) à suivre un cours de base au CSFPP si nécessaire.	Artisan(e) spécialisé(e)	Collaborateur/trice agricole dans un établissement pénitentiaire	
13	<b>Responsable de secteur agricole III</b>	Comme responsable de secteur agricole I (15), mais sans suppléance du chef ou de la cheffe d'exploitation I ou II.	Collaborateur/trice artisan(e) I		PT
12	<b>Ouvrier/ère agricole qualifié(e) I</b>	Responsabilité d'une branche d'exploitation, direction d'un atelier d'exploitation, direction d'une exploitation d'alpage, etc. Aptitude à dispenser un enseignement élémentaire pratique à des élèves, aux patient(e)s d'une clinique dans une ou plusieurs spécialités. Formation: agriculteur/trice diplômé(e) ou titulaire d'un certificat de capacité.	Collaborateur/trice artisan(e) I		
10	<b>Gardien(ne) d'animaux I</b>	Suppléance du gardien ou de la gardienne d'animaux en chef, assistance dans les interventions chirurgicales, les traitements et les soins simples aux animaux.	Collaborateur/trice artisan(e) I		
9	<b>Ouvrier/ère agricole qualifié(e) II</b>	Travail autonome dans diverses branches d'exploitation. Aptitude à dispenser une formation élémentaire pratique individuelle aux pa-	Collaborateur/trice artisan(e) II		

CT	Intitulé du poste	Description du poste	Chaîne de fonction	Exemple	PT
		tient(e)s d'une clinique. Formation: agriculteur/trice titulaire d'un certificat de capacité ou formation élémentaire assortie d'une expérience professionnelle.			
8	Gardien(ne) d'animaux II	Assistance dans les interventions chirurgicales, la radiologie et les soins aux animaux malades.	Collaborateur/trice artisan(e) II		